

Délégués participant à la Consultation d'experts  
en matière de documentation et d'information pédagogiques

---

(Maison de l'Unesco, 7-12 octobre 1957)

---

- Bulgarie M. KISSELINTCHEV, Ministre adjoint de l'instruction et de la culture
- Pologne M. F. KORNISZEWSKI, de l'Institut pédagogique de Varsovie
- Tchécoslovaquie Mme Marie KOTIKOVA, expert auprès du Ministère de l'éducation nationale et de la culture pour les questions d'échanges d'information pédagogique
- U.R.S.S. M. E. MONOSZON, membre-correspondant de l'Académie des sciences pédagogiques, directeur-adjoint de l'Institut des méthodes d'enseignement de l'Académie des sciences pédagogiques
- Yougoslavie M. Mioglad PETROVIC, de l'Institut fédéral pour la recherche pédagogique

0310-1688

CONSULTATION D'EXPERTS EN MATIERE DE DOCUMENTATION  
ET D'INFORMATION PEDAGOGIQUES

(Maison de l'Unesco, 7 - 12 octobre 1957)

Ordre du jour (provisoire)

- Lundi, 7 octobre
- 10 h. Accueil des experts.  
Exposé des buts de la consultation.
- 15 h. Exposé du programme du Centre d'information  
du Département de l'éducation de l'Unesco.
- 16 h. Visite du Centre d'information.
- Mardi, 8 octobre
- 10 h. Exposé sur l'organisation et le fonctionnement  
des services de documentation et d'information  
pédagogiques en
- Bulgarie
  - Pologne
  - Tchécoslovaquie
  - Union des Républiques Soviétiques Socialistes
  - Yougoslavie
- 15 h. Suite des exposés.
- Mercredi, 9 octobre
- 10 h. Suite des exposés.  
Discussions des rapports.
- 15 h. Visite de l'Institut pédagogique national  
(29, rue d'Ulm, Paris XVIe).
- Jeudi, 10 octobre
- 10 hr. Problèmes relatifs à la documentation pédagogique  
sur le plan international.  
Programme de l'Unesco: documentation.
- 11.30 Examen par les experts de la documentation du Centre  
d'information du Département de l'éducation.
- 15 h. Programme de l'Unesco (suite): Etudes et  
publications.
- Vendredi, 11 octobre
- 10 h. Contributions des Centres nationaux de documentation  
pédagogique en ce qui concerne l'échange inter-  
national d'informations techniques sur l'éducation.  
Suggestions présentées par les experts au  
Secrétariat de l'Unesco.
- 15 h. Programme de visites personnelles, à établir en  
accord avec les experts.

1630/23957

CONSULTATION D'EXPERTS EN MATIERE DE DOCUMENTATION  
ET D'INFORMATION PEDAGOGIQUES

(Maison de l'Unesco, 7 - 12 octobre 1957)

Ordre du jour (provisoire)

- Lundi, 7 octobre
- 10 h. Accueil des experts.  
Exposé des buts de la consultation.
- 15 h. Exposé du programme du Centre d'information  
du Département de l'éducation de l'Unesco.
- 16 h. Visite du Centre d'information.
- Mardi, 8 octobre
- 10 h. Exposé sur l'organisation et le fonctionnement  
des services de documentation et d'information  
pédagogiques en  
- Bulgarie  
- Pologne  
- Tchécoslovaquie  
- Union des Républiques Soviétiques Socialistes  
- Yougoslavie
- 15 h. Suite des exposés.
- Mercredi, 9 octobre
- 10 h. Suite des exposés.  
Discussions des rapports  
*Signés par le Sec. Inst. Pédagogique*
- 15 h. Visite de l'Institut pédagogique national  
(29, rue d'Ulm, Paris XVIe).
- Jeudi, 10 octobre
- 10 hr. Problèmes relatifs à la documentation pédagogique  
sur le plan international.  
Programme de l'Unesco: documentation.
- 11.30 Examen par les experts de la documentation du Centre  
d'information du Département de l'éducation.
- 15 h. Programme de l'Unesco (suite): Etudes et  
publications.
- Vendredi, 11 octobre
- 10 h. Contributions des Centres nationaux de documentation  
pédagogique en ce qui concerne l'échange inter-  
national d'informations techniques sur l'éducation.  
Suggestions présentées par les experts au  
Secrétariat de l'Unesco.
- 15 h. Programme de visites personnelles, à établir en  
accord avec les experts.

1630/23957

CONSULTATION D'EXPERTS EN MATIERE DE DOCUMENTATION  
ET D'INFORMATION PEDAGOGIQUES

(Maison de l'Unesco, 7-12 octobre 1957)

Document de Travail

I. INTRODUCTION

Pour s'acquitter au mieux des tâches qui leur incombent, législateurs, administrateurs scolaires et membres du corps enseignant ont besoin de connaître et d'étudier l'expérience et le travail de leurs collègues tant dans leur propre pays qu'à l'étranger. Or, la documentation et l'information pédagogiques peuvent rendre les plus grands services à tous ceux qui se consacrent ou s'intéressent aux problèmes de l'éducation et de l'enseignement, et l'on peut tenir pour acquis que l'essor de l'éducation et de l'enseignement dépend pour une bonne part du développement de la documentation et de l'information pédagogiques. C'est dire l'importance d'une bonne organisation de la documentation pédagogique pour les autorités officielles comme pour les administrateurs locaux et les enseignants eux-mêmes.

Certains Etats disposent déjà d'institutions qui répondent aux exigences de la documentation et de l'information pédagogiques. La Conférence générale de l'Unesco reconnaissant l'importance de la question a adopté les résolutions suivantes :

- 1.21 - Les Etats membres sont invités à créer des centres nationaux d'information en matière d'éducation et à renforcer les organismes existants en vue de stimuler les échanges d'informations concernant l'éducation tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre.
- 1.22 - Le Directeur général est autorisé à assurer le fonctionnement d'un centre d'information chargé de procéder, en matière d'éducation, à tous échanges de renseignements ou de documentation répondant aux besoins des Etats membres ou aux exigences du programme de l'Unesco, et à donner des conseils aux Etats membres pour le développement de leurs centres nationaux d'information.

En vue de la mise en oeuvre de ces résolutions, le Centre d'information du Département de l'éducation de l'Unesco prévoit, dans le cadre de son programme, une série de consultations visant, d'une part, à recevoir les conseils des experts en la matière pour mieux s'acquitter de la tâche qui lui incombe et, d'autre part, à resserrer les liens entre le Centre de l'Unesco et les organismes spécialisés nationaux en vue de multiplier et d'améliorer les échanges d'information techniques intéressant l'éducation. C'est ainsi qu'à deux reprises le Centre a organisé des rencontres de consultants venus de certains pays d'Europe. La rencontre de cette année, qui s'inscrit dans la ligne de ce programme, fait appel aux services et aux conseils de spécialistes de la documentation pédagogique des pays suivants : Bulgarie, Pologne, Tchécoslovaquie, U.R.S.S. et Yougoslavie.

## II. Objet de la consultation

Cette rencontre a pour but :

- (i) de fournir aux spécialistes présents et aux membres du Secrétariat de l'Unesco l'occasion de mieux connaître le programme d'action de l'un et de l'autre et de recueillir les commentaires des spécialistes présents sur le programme du Centre d'information du Département de l'éducation ;
- (ii) d'examiner les moyens d'assurer un large courant d'échanges de documentation pédagogique entre les organismes spécialisés opérant dans les pays représentés, et le Secrétariat de l'Unesco (Centre d'information du Département de l'éducation) ; entre les pays représentés eux-mêmes et, éventuellement, entre ceux-ci et tous les pays intéressés à la question ;
- (iii) de renseigner le Secrétariat de l'Unesco sur les principaux ouvrages de référence et les sources de documentation en matière d'éducation qui existent dans les pays représentés ;
- (iv) de fournir aux spécialistes présents et aux membres du Secrétariat de l'Unesco l'occasion d'étudier en commun les problèmes que posent l'organisation de la documentation et de l'information pédagogiques et le fonctionnement des services institués pour y faire face.

## III. Aspects et domaines de l'éducation qu'intéresse la documentation pédagogique

En fonction des besoins de ses usagers, il est généralement admis que la documentation pédagogique devrait se rapporter aux aspects suivants de l'éducation : législatif, financier, administratif, pédagogique, didactique et social. Quant aux domaines à couvrir, on peut signaler : l'éducation préscolaire ; l'enseignement primaire, secondaire, général ; l'enseignement professionnel et technique ; l'éducation postcolaire ; l'éducation périscolaire et extrascolaire ; l'obligation scolaire et la prolongation de la scolarité ; l'organisation du système éducatif ; la formation du personnel enseignant ; l'inspection scolaire ; les services sociaux de l'école ; l'éducation des enfants handicapés ; la lutte contre l'analphabétisme ; l'éducation de base, etc.

Les éléments de documentation peuvent être des documents écrits (livres, manuscrits, etc.), des documents visuels ou sonores (films, photographies, enregistrements, etc.).

## IV. Points généraux de la discussion

Compte tenu de l'objet de la consultation et des points à considérer, il paraît utile de demander à chacun des spécialistes qui participent aux délibérations :

- (1) un exposé sur l'organisation et le fonctionnement des services de documentation et d'information pédagogiques dans son propre pays, indiquant, si possible, dans quelle mesure ces services répondent aux besoins du public auquel ils s'adressent, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international.

- (ii) un exposé des plans courants et à longue échéance mis au point ou envisagés par les autorités compétentes pour les services en question ;
- (iii) l'examen des moyens susceptibles d'améliorer les échanges bilatéraux et multilatéraux de documentation et d'information pédagogiques.

#### V. Questions à discuter en détail

Ayant admis les grandes lignes exposées ci-dessus, il semble utile de passer à l'examen plus détaillé de questions telles que :

- (i) Quelles sont les institutions qui assurent le service de documentation et d'information pédagogiques sur le plan national, sur le plan régional, sur le plan local ? Sont-elles centralisées et du même type ? Sinon, quel genre de liaison y a-t-il entre elles et à quels organismes sont-elles rattachées ? Quelle est la fonction de ces différentes institutions vis-à-vis du corps enseignant, des législateurs, des administrateurs, du grand public, etc.
- (ii) Quels sont les moyens de diffusion de l'information pédagogique mis en oeuvre par ces institutions ?
- (iii) Quelles sont les sources de documentation pédagogique sur le plan national, sur le plan régional, sur le plan local ?
- (iv) Les services de documentation et d'information pédagogiques organisent-ils des études et des recherches dans les différents domaines de l'éducation ?
- (v) Existe-t-il, sous quelque forme que ce soit, une formation spécialisée du personnel chargé de la documentation pédagogique ?
- (vi) Comment est organisé l'échange des documents et des publications, plus particulièrement dans le domaine de l'éducation, entre les différentes institutions à l'échelon national et à l'échelon international ?
- (vii) Les programmes des services nationaux de documentation et d'information pédagogiques prévoient-ils une extension de leurs échanges internationaux (y compris avec les organisations internationales) ?
- (viii) Quels sont les domaines et les problèmes pédagogiques auxquels chacun des pays représentés a apporté une contribution particulière, susceptible de présenter un intérêt pour les éducateurs d'autres pays ? Comment ces informations sont-elles rendues accessibles ; ex. par des comptes-rendus dans des publications, périodiques, documents officiels, etc.
- (ix) Existe-t-il des organismes ou des maisons d'édition qui publient des documents et ouvrages pédagogiques en langues étrangères (notamment en anglais, en français, en russe et en espagnol) ou qui, à l'inverse, traduisent et publient des ouvrages étrangers dans les langues du pays ?
- (x) Les programmes et les réalisations de l'Unesco et plus particulièrement du Centre d'information du Département de l'éducation répondent-ils aux besoins nationaux en matière de documentation et d'information pédagogiques ?

- (xi) Dans quels domaines serait-il souhaitable de compléter ou de mettre à jour la documentation dont dispose à l'Unesco le Centre d'information du Département de l'éducation, notamment en ce qui concerne les pays représentés ?

L'examen en commun de ces différentes questions par des personnes compétentes sur les bases concrètes de leurs connaissances et expériences personnelles, devrait permettre une comparaison fructueuse, utile à chacun des participants, et devrait contribuer à l'amélioration et à l'extension des échanges d'information en matière d'éducation.

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION  
DANS LE DOMAINE DE LA DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE<sup>1/</sup>

Généralités

Dès sa fondation en 1925, le Bureau international d'Education s'est efforcé de servir de centre d'information et de documentation en ce qui concerne l'éducation.

Ses activités ont été de trois ordres : les recherches dans le domaine de l'éducation comparée; la mise sur pied de plusieurs collections documentaires et l'information à travers une série de publications.

Dans la plupart des cas il s'est agi d'innover, de faire souvent oeuvre de pionnier, de mettre au point des techniques qui, bien qu'appliquées sur le plan national, n'avaient pas encore été expérimentées sur le plan international.

Lorsque l'Unesco a été créé en 1945, le Bureau international d'éducation s'est félicité du nouvel essor qui allait être donné à l'échange et à la diffusion de la documentation pédagogique. Grâce à l'accord signé en 1947, grâce à l'étroite collaboration qui s'est établie entre les deux secrétariats, les éducateurs disposent aujourd'hui, en ce qui concerne les autres pays que le leur, de possibilités d'information beaucoup plus grandes que celles qu'ils avaient à leur disposition avant la seconde guerre mondiale.

Recherches d'éducation comparée

La division des recherches du Bureau international d'éducation a entrepris en 1930 la première de ses enquêtes dont les résultats ont été publiés dans le volume "L'organisation de l'Instruction publique dans 53 pays". Il suffit de comparer ce "précurseur", ses graphiques et ses statistiques, avec l'ouvrage "L'éducation dans le monde" que vient d'éditer l'Unesco pour se rendre compte du chemin parcouru en 25 ans dans ce domaine.

Tout en reconnaissant les lacunes que présente la méthode des questionnaires, la division des recherches estime être arrivée à mettre au point de façon satisfaisante une technique susceptible de fournir, avec des moyens de travail assez réduits, un tableau d'ensemble d'un problème éducatif déterminé.

Les recherches entreprises par le Bureau international d'éducation restent, en général, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler "pédagogie comparée descriptive". Il laisse aux professeurs et spécialistes en la matière le soin de porter des jugements de valeur et de rechercher les causes des faits enregistrés. Néanmoins, les études globales qui précèdent les monographies des différents pays fournissent d'utiles indications (en permettant de constater le pourcentage des fréquences) sur la faveur dont tel ou tel système et telle ou telle

---

1/ Texte rédigé par le Bureau international d'éducation.

solution jouissent aujourd'hui dans le monde. Et cela de façon si évidente qu'il est devenu possible de prévoir, lors des Conférences internationales de l'instruction publique, quels seront les articles des recommandations qui au moment des votes ont des chances d'obtenir une majorité de voix.

Les enquêtes d'éducation comparée descriptive entreprises par le Bureau international d'éducation concernent deux domaines: a) l'organisation et l'administration scolaires et b) les plans d'études et les programmes des différentes matières d'enseignement du premier et du second degré. On sait que les résultats de ces enquêtes sont publiés, depuis 1947, conjointement par l'Unesco et le Bureau international d'éducation et qu'elles servent de documents de travail aux Conférences internationales de l'instruction publique convoquées conjointement par les deux Organisations. Certaines de ces enquêtes ont été reprises après dix ou quinze ans, ce qui a permis non seulement la mise à jour des informations mais une comparaison utile sur le chemin parcouru pendant cette période.

Voici l'énumération des principales enquêtes réalisées jusqu'ici par la division des recherches du Bureau international d'éducation: l'organisation de l'instruction publique dans 53 pays, la coordination dans le domaine de la littérature enfantine, la situation de la femme mariée dans l'enseignement, le travail et les congés scolaires, les économies dans le domaine de l'instruction publique, la scolarité obligatoire et sa prolongation, l'admission aux écoles secondaires, le self-government à l'école, le travail par équipes à l'école, la formation et la situation du personnel enseignant primaire et secondaire, les périodiques pour la jeunesse, la législation régissant les constructions scolaires, l'organisation de l'enseignement rural, l'organisation de l'enseignement spécial, l'enseignement de la psychologie dans la préparation des maîtres, l'enseignement des langues vivantes, l'inspection de l'enseignement, l'élaboration, l'utilisation et le choix des manuels scolaires, l'enseignement des langues anciennes, la rétribution du personnel enseignant secondaire, l'enseignement de la géographie dans les écoles secondaires, l'organisation de l'éducation préscolaire, l'organisation des bibliothèques scolaires, l'éducation physique dans l'enseignement primaire, l'enseignement ménager dans les écoles primaires et secondaires, l'enseignement des travaux manuels, l'égalité d'accès à l'enseignement du second degré, l'enseignement de l'hygiène dans les écoles primaires et secondaires, l'éducation physique dans l'enseignement secondaire, la gratuité du matériel scolaire, l'enseignement de l'écriture et de la lecture, le rôle des psychologues scolaires, l'accès de la femme à l'éducation, l'enseignement des sciences naturelles, l'initiation mathématique à l'école primaire, les cantines et les vestiaires scolaires, le financement de l'éducation, l'enseignement des arts plastiques, l'enseignement des mathématiques dans les écoles secondaires, le développement des constructions scolaires, la préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires, etc.

Il est utile de signaler ici le rôle joué par certains centres de documentation pédagogique en ce qui concerne les réponses aux questionnaires du Bureau international d'éducation. Ils sont mieux outillés que toute autre instance pour fournir les renseignements qui leur sont demandés.

Bibliothèque internationale d'éducation  
et collections documentaires

Les relations très étroites qui ont toujours existé entre l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et le Bureau international d'éducation ont permis à ce dernier de disposer, dès sa création, de collections

d'ouvrages de psychologie de l'enfant et de pédagogie et d'une collection de revues pédagogiques réunies par l'Institut depuis 1912. C'est grâce à ce fait que la Bibliothèque internationale d'éducation dispose aujourd'hui d'un grand nombre de documents permettant de se faire une idée sur la marche de l'éducation tant du point de vue théorique que pratique pendant la première moitié du siècle. A mesure que la documentation recueillie prenait des dimensions de plus en plus vastes, il est apparu nécessaire de la diviser en plusieurs collections.

- 500 revues*
- a) Collection générale. - Il s'agit surtout d'une collection de caractère théorique comprenant aussi bien des études psychologiques que des ouvrages sur la philosophie ou l'histoire de l'éducation ou sur la didactique et les techniques de l'enseignement. Bien que les ouvrages en langue française, anglaise et allemande dominent, ce fonds comprend des livres en provenance de tous les pays.
- dans la 2<sup>e</sup> série des manuels*
- b) Collection géographique. - Cette collection comprend, classés par pays, les ouvrages ou documents consacrés à la législation, à l'administration et l'organisation scolaires, aux plans d'études, programmes, etc., envisagés du point de vue national.
- c) Collection de manuels scolaires. - Elle comprend surtout des manuels scolaires employés dans les premier et second degrés. Cette collection a pris une très grande ampleur, surtout à partir de la seconde guerre mondiale.
- d) Collection de littérature enfantine. - Le problème de la littérature enfantine a intéressé le Bureau depuis sa fondation, ce qui explique que la collection de livres pour enfants possède un grand nombre de volumes édités entre les deux guerres, moment où la littérature enfantine a pris vraiment un essor. Le voisinage de cette collection avec celle des manuels permet d'utiles rapprochements entre l'évolution de la conception du livre scolaire et celle du livre récréatif tant du point de vue du texte, des illustrations, de la présentation matérielle, etc. Des choix de ces deux collections comprenant plusieurs centaines de volumes sont souvent envoyés à des expositions à l'étranger ou, pour consultation, à des autorités scolaires qui s'intéressent particulièrement à ces problèmes.
- e) Collection de revues psychologiques et pédagogiques. - Grâce au fonds initial de l'Institut des sciences de l'éducation, certaines des revues qui figurent dans la collection datent du début du siècle. A ce fonds sont venues s'ajouter les revues parues postérieurement et qui se trouvent à la disposition de tous ceux qui désirent consulter la collection.

Le Bureau a établi un service de prêt à l'extérieur qui concerne surtout la collection d'ouvrages généraux. Toutes les autres collections sont accessibles au public mais les documents doivent être consultés sur place.

#### Exposition permanente de l'éducation

Vingt-quatre pays possèdent actuellement un stand simple ou double dans cette exposition permanente dont le but est de faire connaître d'une manière attrayante les caractéristiques de l'éducation dans chacun des pays exposants. En principe, chaque stand est composé de deux parties, l'une comprenant des diagrammes sur l'organisation scolaire, des spécimens de manuels et de livres d'enfants, des photographies de bâtiments, des travaux d'élèves, etc.; l'autre, modifiée chaque année, est destinée à illustrer les points à l'ordre du jour de la Conférence internationale de l'instruction publique.

L'expérience a démontré que cette exposition intéresse non seulement les spécialistes, mais aussi le public en général. Elle contribue, en outre, à créer une saine émulation entre les autorités scolaires. Dans certains pays, ce sont les centres nationaux de documentation pédagogique qui sont chargés d'organiser le stand national.

### Information au moyen des publications

Monographies d'éducation comparée.- Il a été déjà question des publications consacrées aux enquêtes d'éducation comparée réalisées par le Bureau international d'éducation et éditées conjointement avec l'Unesco. Le Bureau a été toujours partisan de la plus grande diffusion en ce qui concerne ses publications. C'est pourquoi il en a fait le service gratuit aux autorités scolaires, aux associations de maîtres, etc. des différents pays.

Annuaire international de l'éducation.- Dès 1933 et avec la seule interruption des années de guerre, le Bureau (conjointement avec l'Unesco depuis 1947) a tenu à mettre à la disposition des éducateurs un tableau des principaux événements pédagogiques qui se sont produits pendant l'année. Ce faisant, il a tenu à combler une lacune puisque dans d'autres domaines plus favorisés (que l'on pense surtout à l'"Année sociale" éditée par le Bureau international de travail) on dispose, et cela depuis la fin de la première guerre mondiale, de ces bilans annuels de portée mondiale.

Grâce au nombre toujours croissant des rapports reproduits dans l'Annuaire (ces rapports ont été préalablement discutés au sein de la Conférence internationale de l'instruction publique) et grâce au soin de plus en plus grand que les administrations scolaires apportent à leur préparation, il est devenu possible de tirer de cette documentation une étude comparative d'une soixantaine de pages permettant de dégager les principales caractéristiques pédagogiques de l'année.

Point n'est besoin d'insister sur le fait qu'ainsi conçu, l'Annuaire international de l'éducation constitue un complément du volume édité par l'Unesco "L'éducation dans le monde", l'Annuaire enregistrant année après année les modifications apportées par les réformes aux données contenues dans ledit volume.

Bulletin trimestriel du Bureau international d'éducation.- Ce bulletin pédagogique international entrera, en 1958 dans sa trente-deuxième année. Il pourrait porter comme sous-titre la mention "Faits et livres". C'est que, malgré de nombreuses sollicitations dont il a fait l'objet, le Bureau s'est toujours refusé à transformer le bulletin en une revue pédagogique, convaincu que d'autres institutions étaient tout aussi ou peut-être mieux placées que lui pour éditer un périodique consacré à des études et à des articles. Il avait par contre l'impression - juste ou erronée - que tel n'était pas le cas en ce qui concernait les nouvelles pédagogiques ou les analyses bibliographiques. De ce fait, la collection du Bulletin et celle de l'Annuaire sont devenues deux sources d'information pédagogique auxquelles il faut avoir recours si l'on veut se faire une idée de l'histoire de l'éducation dans le monde pendant les 30 dernières années.

De même que les analyses bibliographiques, les nouvelles publiées dans le Bulletin sont cotées d'après le plan de classification décimal en usage au Bureau, ce qui permet au lecteur de les classer d'après un ordre logique.

Service international de fiches pédagogiques. - Le besoin de se documenter se généralisant de plus en plus, il est apparu utile d'offrir aux bibliothèques des écoles normales, aux inspecteurs, aux professeurs, etc., la possibilité de mettre sur pied un fichier contenant la bibliographie des ouvrages pédagogiques les concernant plus spécialement. C'est ainsi qu'est née l'idée d'un tirage à part (imprimé d'un seul côté) des analyses bibliographiques publiées dans le Bulletin.

Ces analyses bibliographiques ne concernent que les livres ou les brochures, les articles de la presse pédagogique ayant dû être laissés de côté; on outre, tous les ouvrages analysés font partie des collections documentaires du Bureau international d'éducation et peuvent être consultés à la Bibliothèque internationale d'éducation ou éventuellement faire l'objet de prêts.

Bibliographie pédagogique annuelle. Depuis 1955, le Bureau réunit en un volume toutes les analyses bibliographiques parues dans le Bulletin au cours de l'année. On ne saurait confondre cette bibliographie annuelle avec une sélection internationale des ouvrages pédagogiques récemment parus. De fait, il s'agit d'un catalogue des principales publications pédagogiques incorporées chaque année dans la Bibliothèque internationale de l'éducation.

SERVICES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION  
PEDAGOGIQUE EN YUGOSLAVIE

Historique. La création des institutions est justifiée par la nécessité de satisfaire certains besoins déterminés. C'est le cas de la création d'un service de documentation et d'information pédagogiques en Yougoslavie. Toutefois, ces besoins étant à la fois semblables et différents en même temps dans chaque pays, ces services possèdent en Yougoslavie, d'une part, les caractéristiques générales - (telles qu'elles sont définies par l'Unesco) - des institutions de documentation et d'information pédagogiques, et d'autre part, les caractéristiques particulières dues à des besoins spécifiques, au moment donné en Yougoslavie.

Au début de ses travaux, la Commission pour la Réforme scolaire, nommée en 1954 par le Comité de l'Education de l'Assemblée populaire fédérale, a éprouvé le besoin d'un organisme central spécialisé, qui réunirait la documentation nécessaire pouvant servir à ses membres, mais qui serait également capable d'organiser l'étude de différentes questions en sous-commissions, en groupes ou individuellement pour certains spécialistes. Cet organisme aurait à prêter son concours à l'occasion de la discussion générale portée sur les problèmes de la Réforme scolaire parmi les éducateurs et le grand public. Durant cette discussion son apport consisterait à faire mieux connaître les principes fondamentaux du projet de la Réforme et à recueillir les critiques visant les conceptions proposées. Enfin, cet organisme aurait à participer à l'élaboration du projet général de la Réforme scolaire, à d'autres projets relatifs à la réforme de différents ordres d'enseignement, ainsi qu'à élaborer une documentation pour chaque projet. Bien entendu, tous ces travaux auraient été précédés par le rassemblement des matériaux obtenus au moyen d'enquêtes, d'investigations, de consultations etc..

D'autre part, vu que l'administration de l'Enseignement est décentralisée en Yougoslavie, il n'y a pas eu d'organe central chargé de réunir la documentation sur l'éducation, de l'étudier et la diffuser.

En vue de pourvoir à ces besoins, on a premièrement eu l'intention de créer un centre de documentation pédagogique. Un avant-projet de base a été spécialement présenté par le Centre d'information du Département de l'éducation de l'Unesco, en automne 1954. Toutefois, il a paru que cet organisme ainsi conçu aurait eu un champ d'action trop restreint pour répondre aux tâches dont il serait chargé. C'est ainsi qu'au début de l'année 1955 il a été décidé de créer l'Institut fédéral pour l'étude des questions d'enseignement et d'éducation - ou Institut yougoslave de la recherche pédagogique - ayant des compétences un peu plus étendues.

0310 1691

A l'occasion de la création de l'Institut on a tenu compte du fait que le travail de la Commission pour la Réforme scolaire de l'Assemblée populaire fédérale prendrait fin après l'adoption du projet de la Réforme et de la Loi sur le système d'enseignement et d'éducation en Yougoslavie. Ensuite, c'est l'Institut qui aurait à prêter son concours à la réalisation des principes de la Réforme et à suivre de près son développement.

Buts et organisation. L'Institut fédéral est un établissement autonome, financé par le Gouvernement et placé sous son autorité. La politique générale est fixée par un conseil d'administration composé de 7 membres y compris la directrice de l'Institut. Il est notamment chargé de:

- a) réunir, classer et élaborer la documentation relative aux questions d'éducation, d'enseignement et de pédagogie;
- b) aider les institutions d'éducation, les associations du personnel enseignant et les éducateurs dans leurs études et leur tâche, en leur fournissant des informations et de la documentation pédagogiques;
- c) partant des besoins de notre développement social de caractère socialiste et des idées pédagogiques et des réalisations éducatives modernes, étudier le contenu et les méthodes de travail poursuivies dans les écoles et proposer des mesures à prendre pour la promotion de l'enseignement et de l'éducation;
- d) procéder à des études de la base matérielle de l'école moderne et fournir la documentation et les recommandations relatives à la construction des locaux scolaires, à l'installation du mobilier, à l'équipement des écoles par un matériel didactique et scientifique moderne etc.;
- e) étudier le développement et la promotion de l'éducation des adultes;
- f) collaborer avec des établissements similaires dans le pays et à l'étranger.

Pour assurer l'exécution de ses tâches, l'Institut a formé huit secteurs: pour les questions pédagogiques générales et l'organisation de l'enseignement, pour l'enseignement obligatoire, pour l'enseignement du second degré, pour l'enseignement technique, pour l'éducation des adultes, pour l'étude de la vie de la jeunesse à l'école et de ses activités libres, pour les questions du domaine de la psycho-pédagogie, ainsi qu'un service de documentation. Jusqu'ici, tous ces secteurs ont été occupés, pour la plupart du temps, par les travaux concernant l'élaboration de l'avant-projet de la Réforme scolaire en Yougoslavie.

Cependant, une fois les lois et les dispositions de la Réforme promulguées, leur objet de travail changera. Ce sont les tâches de la concrétisation de la Réforme qui viendront à leur tour. On s'est déjà mis à procéder à des études préliminaires pour l'élaboration de nouveaux plans et de programmes d'enseignement, à l'examen de nouvelles formes de travail qui se sont manifestées dans les écoles sous l'influence du mouvement de la Réforme. D'autres études et recherches sont entreprises en vue de faciliter la solution des questions que le nouveau système d'éducation et d'enseignement va bientôt imposer.

Les fonctions de l'Institut sont évidemment nombreuses et variées. C'est pourquoi l'Institut, pour répondre aux demandes multiples, ne s'appuie pas uniquement sur son personnel mais il s'adresse aussi à des collaborateurs extérieurs en formant des groupes de travail, des commissions, en organisant des consultations, des conférences, des rencontres, en confiant la préparation de rapports, d'études ou des travaux de recherches à des spécialistes hautement qualifiés.

Il faut encore avoir en vue que l'administration de l'enseignement en Yougoslavie est décentralisée. Chaque république fédérée (il y en a 6) a ses propres lois dans le domaine de l'éducation. Mais comme la Yougoslavie représente, du point de vue politique, une communauté socialiste unanime, il existe des principes fondamentaux dans l'éducation qui sont communs à toutes les républiques fédérées. C'est sur cette base que l'Institut agit - comme le Gouvernement fédéral le fait dans le domaine législatif et administratif - en coordonnant et en réunissant les efforts de toutes les républiques pour la réalisation des objectifs essentiels et communs à tout le pays, à côté de ceux-là qui sont d'une importance régionale ou locale.

Service de documentation. Bien que ce service soit indépendant dans son travail et qu'il ne s'occupe d'autres tâches que de celles qui incombent au domaine du service d'information au sens le plus large du mot, le Service est étroitement lié aux secteurs d'études de l'Institut. Le Service de documentation réunit souvent les données nécessaires à d'autres secteurs de l'Institut, tandis que ceux-ci de leur côté mettent à la disposition du Service de documentation les résultats de leurs études, les rapports de leurs groupes de travail et des autres spécialistes, collaborateurs de l'Institut. Toutefois, en principe, le Service de documentation, a des fonctions plus vastes que celles qui consistent à faciliter le travail du personnel de l'Institut. Le Service de documentation s'emploie à fournir et à diffuser des informations au plus grand nombre possible d'institutions, d'organisations et de particuliers.

Le Service de documentation s'acquitte de ces fonctions par divers moyens. Il fournit directement des renseignements dans son bureau, il envoie des informations par écrit, il fournit sur demande les publications de

l'Institut et d'autres documents polycopiés (rapports, études, brochures). Sa bibliothèque effectue un service de prêt - soit les livres demandés, soit une littérature choisie ayant trait à une question déterminée. A cette fin, le Service recherche les sources de documentation concernant les différentes questions, dépouille des livres, des brochures et des périodiques, en donne l'analyse signalétique, fait des investigations en vue de dresser des listes bibliographiques de livres, brochures et articles traitant un problème déterminé, recueille des données sur les institutions qui s'occupent des problèmes d'éducation, met en liaison les personnes et les institutions intéressées, publie son Bulletin de documentation pédagogique.

Dans sa première partie, on publie les informations du pays et de l'étranger du domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la pédagogie et qui sont de nature à être utilisées comme documents. La deuxième partie est de caractère bibliographique. Une rubrique régulière et permanente est consacrée à l'Unesco.

Le Service de documentation dispose d'une bibliothèque et d'un service de duplication.

Bibliothèque contient, à ce moment, plus de 7.000 volumes. Ce n'est pas un large fonds, mais il faut prendre en considération que la bibliothèque a été fondée il y a trois ans à peine et par conséquent elle ne comprend généralement que des nouvelles éditions et des publications les plus récentes, ce qui fait augmenter sa valeur vu les besoins auxquels elle doit répondre. La bibliothèque est, bien entendu, spécialisée: la plus grande partie de sa collection ayant trait à l'éducation et à l'enseignement, et appartenant, donc, au groupe 37 de la Classification décimale. En outre, la bibliothèque dispose d'un nombre relativement grand d'ouvrages dans le domaine des sciences sociales. La psychologie et la psycho-pédagogie sont également fortement représentées. Pour ce qui est du groupe 37, on y trouve surtout les acquisitions appartenant aux sous-groupes suivants: géographie de l'éducation, théorie de l'éducation, formation des maîtres, organisation de l'enseignement, enseignement du premier degré, enseignement du second degré, enseignement technique, éducation des adultes, didactique spéciale, enseignement supérieur, administration et législation scolaires. La bibliothèque possède presque toutes les publications de l'Unesco relatives à l'éducation ainsi que celles du BIE. Elle a une collection de manuels scolaires provenant de toutes les Républiques fédérées et une collection, relativement large, des manuels scolaires étrangers.

La bibliothèque est munie d'ouvrages de référence: (dictionnaires de langues vivantes, généraux et pédagogiques, répertoires d'institutions et d'établissements d'enseignement et d'éducation, annuaires, catalogues etc..) A côté d'ouvrages nationaux, nombre d'acquisitions sont de provenance étrangère. Outre les ouvrages en français, anglais, allemand, italien, espagnol, en langues scandinaves, la grande majorité des publications en langues slaves (excepté naturellement celles des Yougoslaves) est en russe. Le nombre d'ouvrages en d'autres langues slaves est, pour le moment, très limité.

La bibliothèque a formé trois catalogues: un catalogue topographique, un catalogue d'après la Classification décimale, et un catalogue par auteurs. Elle a aussi un catalogue des périodiques et les fichiers des lecteurs et des livres prêtés.

La bibliothèque reçoit 145 périodiques, parmi lesquels - à côté de ceux de caractère général (16) - tous les périodiques ayant trait à l'éducation et à l'enseignement paraissant dans le pays (61) et 68 périodiques étrangers. Un catalogue spécial contient un répertoire analytique des articles choisis et classés d'après la Classification décimale. Il est tenu à jour par le personnel du Service de documentation.

Il est clair que la bibliothèque joue un rôle important et actif au service de la documentation. En première ligne, elle est utilisée comme une source directe de la documentation relative aux problèmes qui sont en cours d'études.

Archives. Le Service de documentation rassemble tous les documents de quelque importance pour son travail qui ne sont pas publiés: (rapports, études, traductions etc..) et autres écrits polycopiés ou tapés à la machine, ainsi que des brochures mimeographées ou imprimées. Autrement dit, tous les matériaux qui ne sont pas publiés sous forme de livres ou de périodiques sont classés et rangés dans des casiers spéciaux. Il existe également pour ces documents un catalogue - fichier ordonné selon la Classification décimale.

Le Service de documentation tient à jour d'autres fichiers, comme ceux des collaborateurs extérieurs, des institutions avec lesquelles il est en liaison, des écoles expérimentales, des centres pédagogiques régionaux, des abonnés au Bulletin de documentation pédagogique etc. - ce qui facilite une diffusion plus rapide et plus efficace de l'information.

Publications. Le travail courant et continu (parmi ses autres fonctions) du personnel de Service est consacré à la rédaction du Bulletin de documentation pédagogique (réunion des informations, analyse des livres, des brochures; des articles et d'autres documents) qui paraît chaque mois (excepté en juillet et août). Le service de documentation prend soin de la duplication des matériaux élaborés par l'Institut.

Autres fonctions. Les relations internationales sont entretenues par l'intermédiaire du Service de documentation qui se charge de toute la correspondance d'information technique et fait des échanges de documents et de publications. Il distribue aussi, parmi les institutions pédagogiques intéressées, les publications reçues en plusieurs exemplaires.

Personnel. Le Service de documentation comprend six spécialistes (avec connaissance de plusieurs langues) et trois employés de bureau (aide-bibliothécaire, dactylo, technicien). Tout le personnel est employé à plein temps. En cas de besoin, on engage du personnel, pendant de courtes périodes, à temps partiel.

Instituts des Républiques fédérées. Ces Instituts ont été créés au cours de l'année 1955 - pour la plupart des cas - parallèlement avec l'Institut fédéral. De même que l'Institut fédéral, ce sont des institutions autonomes placées sous l'autorité de leurs Conseils exécutifs fédérés. Leurs objectifs sont semblables à ceux de l'Institut fédéral, avec la différence que leurs activités sont plutôt orientées vers l'amélioration de l'enseignement. C'est pourquoi ils assurent, de règle, en apportant leur concours, le fonctionnement des centres pédagogiques régionaux qui, de leur côté s'occupent, en premier lieu, du perfectionnement des maîtres, en organisant des cours, des consultations, des stages d'études, en publiant la littérature nécessaire etc. Chaque Institut régional, sept en tout (deux dans la République Populaire de Serbie, et un dans chacune des cinq Républiques), publie soit un bulletin mensuel, soit des publications périodiques où sont publiés le plus souvent des rapports et des études traitant des divers aspects d'un même problème relatif à l'enseignement. En outre, ces Instituts collaborent avec l'Institut fédéral dans l'étude des questions communes à toutes les Républiques fédérées. Mais ils procèdent aussi à des recherches de leur propre chef. Parmi ces Instituts régionaux il y en a qui ont commencé à publier leurs collections d'ouvrages pédagogiques. (Toutes les publications d'intérêt sont signalées dans le Bulletin de l'Institut fédéral).

Autres institutions. Cependant, il faut remarquer qu'outre les institutions mentionnées - sans prendre - en considération les universités, les hautes écoles, les bibliothèques nationales et quelques autres organismes - il en existe d'autres qui s'occupent de certains aspects de documentation pédagogique selon le caractère de leurs fonctions. Ainsi, faut-il citer l'Institut bibliographique fédéral qui publie un bulletin bibliographique général (bimensuel) enregistrant chaque parution des livres et des brochures, y compris des ouvrages pédagogiques (grâce à son dépôt légal) en Yougoslavie. Il publie aussi des bulletins mensuels signalant les titres (avec les autres données nécessaires) de tous les articles d'intérêt parus dans les journaux et périodiques yougoslaves. Parmi ces bulletins (il y en a trois séries)

celui de la série A - Sciences sociales - publie les données sur les articles relatifs à l'éducation (CD 37). Cet Institut possède un catalogue des acquisitions étrangères dans les plus importantes bibliothèques du pays. Il a un service des échanges internationaux de publications. D'autre part, le Centre de documentation technique et scientifique fédéral publie, entre autres, un Bulletin de documentation pour les sciences sociales contenant des extraits des ouvrages et des articles nouvellement parus, y compris ceux du domaine de l'éducation. Enfin, l'Institut fédéral de statistique publie son Bulletin de statistique. Plusieurs de ses numéros sont consacrés uniquement à la statistique scolaire. Il faut également signaler un assez grand nombre de journaux et de revues pédagogiques yougoslaves (voir: Unesco, "Etudes et documents d'éducation", n° 23) qui fournissent des informations pédagogiques actuelles. Il est intéressant d'observer l'activité de l'édition pédagogique suscitée par le mouvement de la Réforme scolaire. Cette année, rien qu'une seule maison d'édition de Belgrade: "Nolit" ("Nouvelle littérature"), par exemple, publie des ouvrages pédagogiques dans quatre collections différentes. Dans chaque République fédérée il y a au moins une maison d'édition qui publie quelques collections d'ouvrages pédagogiques. C'est également le cas des sociétés pédagogiques régionales qui ont leurs propres publications. Cette activité d'édition élargit les sources d'information. Avec le développement de la Réforme on s'attend à ce que l'édition des ouvrages pédagogiques augmente sensiblement.

Echange d'informations. Dans le domaine de l'échange d'informations il faut souligner l'aide considérable que l'Unesco a apportée à la Yougoslavie. Le premier fonds de publications étrangères a été fourni à l'Institut fédéral et aux Instituts régionaux par l'Unesco. Grâce à l'entremise de l'Unesco les gouvernements de plusieurs pays (République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) ont envoyé des dons en livres. La plus grande aide a été fournie, évidemment par le Centre d'information du Département de l'éducation de l'Unesco. A deux reprises, il a envoyé ses experts (la première fois, M.H.C. Campbell et la deuxième fois, M.K. Peters) pour prêter leur concours à l'organisation du Service de documentation. Un de nos fonctionnaires appartenant au personnel du Service de documentation a passé trois mois à Paris en vue de connaître sur place le fonctionnement du Centre. L'Institut, de son côté, collabore avec la Commission nationale pour l'Unesco dans l'échange internationale d'informations et entretient des rapports directs avec l'Unesco et le BIE, ainsi qu'avec un certain nombre d'institutions à l'étranger qui ont accepté cet échange sur la proposition de l'Institut. Il envoie régulièrement toutes ses publications d'un plus grand intérêt à l'Unesco et au BIE.

10. IX. 1957  
BELGRADE

Institut fédéral pour l'étude des questions d'enseignement  
et d'éducation.

Services de documentation et d'information  
pédagogique en Tchécoslovaquie

I. La fonction du Centre de documentation pédagogique et d'information sur la littérature pédagogique en Tchécoslovaquie est remplie par la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius à Prague.

Elle fut fondée en 1919 et en 1925. Après son détachement de l'Institut pédagogique d'Etat Comenius, elle fut placée directement sous l'autorité du Ministère de l'instruction et de l'éducation nationales. En 1934, on a institué auprès d'elle le Centre pédagogique tchécoslovaque ayant pour tâche de rassembler et d'enregistrer les informations sur les questions pédagogiques et scolaires, de maintenir le contact avec l'Institut international de coopération intellectuelle ainsi qu'avec ses institutions dans les différents pays, de fournir sur demande des renseignements à ces institutions et à d'autres, ainsi qu'aux intéressés particuliers en Tchécoslovaquie comme à l'étranger. En 1954, son statut administratif fut fixé par décret ministériel. Par ce statut, on assigne à cette institution, qui porte le nom de Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius à Prague, les spécialisations suivantes :

- (a) jouer le rôle de bibliothèque pédagogique centrale pour la Tchécoslovaquie, c'est-à-dire réunir des ouvrages pédagogiques, des manuels scolaires et des recueils de cours (ronéotypés) pour les écoles supérieures et la littérature destinée à la jeunesse ;
- (b) servir de centre pour la conservation de tous les ouvrages relatifs à la vie et à l'oeuvre de J.A. Comenius ;
- (c) rédiger et publier des bibliographies de la littérature dans les branches de sa spécialisation ;
- (d) être le centre d'information sur la littérature de sa spécialisation ;
- (e) servir de centre méthodologique pour les bibliothèques scolaires et aider les enseignants à se servir méthodiquement de la littérature pédagogique.

La Bibliothèque est en outre devenue un centre de documentation en ce qui concerne l'éducation musicale.

Activité actuelle

1. La Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius est une bibliothèque scientifique centrale. Elle met gratuitement ses fonds de livres à la disposition des spécialistes intéressés, notamment des enseignants de toutes les sortes d'écoles ainsi que des étudiants des Ecoles pédagogiques supérieures (Ecoles normales supérieures), de même que des travailleurs de l'industrie et de l'agriculture, dans la mesure où leurs intérêts ont rapport aux problèmes pédagogiques. Ses fonds de livres et de périodiques, la Bibliothèque ne cesse de les compléter systématiquement. Actuellement elle compte plus de 200.000 volumes. Les ouvrages pédagogiques et les ouvrages des branches étroitement liées à la pédagogie théorique sont intégrés complètement, quant aux originaux tchèques et slovaques, et dans un choix, quant aux originaux en langues étrangères ou traductions. Ces ouvrages représentent 66 % du nombre total des volumes. Les ouvrages du domaine de la politique, de la technique, de l'agriculture, des sciences naturelles et des sciences sociales, dans la mesure où ils ont rapport aux questions de l'éducation (au total 28 % de l'ensemble), et les belles lettres, dans la mesure où elles servent à l'étude spéciale des problèmes pédagogiques (au total 6 %) sont rassemblés dans un choix critique.

La collection est enrichie d'une part par des achats, d'autre part par des échanges avec les bibliothèques pédagogiques tchécoslovaques et étrangères. L'obtention des informations et du matériel de l'étranger est réalisée avant tout par l'intermédiaire de la Bibliothèque pédagogique Ouchinski de Moscou (matériel d'U.R.S.S., des démocraties populaires et de la République Populaire Chinoise), de l'Unesco à Paris (matériel de France, d'Angleterre, d'Italie et d'ailleurs), de la Pedagogische Zentral bibliothek à Berlin, et de l'Institut für Pedagogik près de l'Université Karl Marx de Leipzig (matériel de R.D.A. et de R.F.A., des pays scandinaves et autres).

Pour garantir le maximum de qualification des services, la bibliothèque comporte les départements spéciaux suivants :

- (a) Le département des manuels scolaires tchécoslovaques et étrangers de tous les genres d'écoles et des recueils de cours pour les écoles supérieures (actuellement environ 40.000 volumes). On y prépare des bibliographies spéciales ainsi que des petites listes thématiques ;
- (b) La Bibliothèque d'étude Suk sert aux spécialistes dans le domaine de la littérature pour la jeunesse. Elle porte le nom du professeur V.F. Suk, éminent travailleur tchèque du domaine de la littérature pour la jeunesse et elle est aujourd'hui la plus grande bibliothèque de cette littérature en Europe centrale. Elle possède 28.000 volumes. On y élabore de petites ou de vastes listes bibliographiques de la littérature pour la jeunesse ;
- (c) Le département coméniologique rassemble toutes les œuvres de Comenius dans toutes les éditions en toutes les langues du monde, de même que la littérature sur Comenius, quel que soit l'endroit où elle paraisse. Il élabore des bibliographies thématiques, collabore à la bibliographie complète de l'œuvre de Comenius. Il procure le matériel nécessaire à la commission d'édition instituée pour la publication des œuvres de Comenius, livre le matériel pour les expositions sur l'œuvre et la vie de Comenius ouvertes en Tchécoslovaquie ou à l'étranger.
- (d) Le département pour l'éducation musicale est destiné aux théoriciens et aux membres du corps enseignant du domaine de l'éducation musicale. Il concentre la littérature spéciale et édifie une discothèque qui sert de matériel d'étude complémentaire. Il élabore lui aussi une bibliographie spéciale.

Les livres sont prêtés aux personnes désirant étudier, ou dans la salle d'études, ou emportés à domicile. (En 1956, on a prêté dans la salle d'étude 45.249 volumes, en dehors de la bibliothèque 28.436 volumes). La salle d'étude est dotée d'une vaste bibliothèque de référence ainsi que de revues et périodiques pédagogiques tchécoslovaques et étrangers. En 1956 on a mis à la disposition des usagers 660 revues sur un nombre total de 880 revues reçues parmi lesquelles on comptait 493 revues tchèques et slovaques, 387 étrangères.

## 2. L'activité dans le domaine de la documentation et du service d'information pédagogiques.

Le personnel de la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius recherche les sources de documentation concernant la pédagogie et les branches apparentées, les problèmes d'éducation et de l'enseignement, l'organisation et l'administration

scolaire, etc. A l'aide des collaborateurs extérieurs on dépouille, d'une manière systématique, tous les matériaux importants accessibles tchécoslovaques et étrangers. Ce travail permet à la Bibliothèque de saisir presque complètement toute la littérature pédagogique nationale et étrangère sous forme de livres ou d'articles de revue. Les notices bibliographiques saisies s'accompagnent d'annotations. On les classe dans un fichier central, d'une part nominativement (d'après les noms d'auteurs), d'autre part systématiquement d'après le système décimal international. Ce fichier est à la disposition des pédagogues tchécoslovaques et étrangers.

Il est utilisé notamment dans l'engagement des recherches entreprises en faveur des institutions officielles et des pédagogues particuliers qui demandent des informations sur la littérature traitant de problèmes pédagogiques déterminés. Ces deux ou trois dernières années, on a, par exemple, effectué des recherches pour l'Institut de recherches pédagogiques de Hambourg, pour l'Unesco à Paris, pour les Ministères de l'éducation à Rome et au Brésil ; on a également envoyé une liste des œuvres de Comenius et de la littérature pour la jeunesse à la Pologne, la Hongrie et la RDA.

Des consultations spéciales sur la littérature, traitant des problèmes pédagogiques, sont données aux enseignants de toutes les catégories, aux candidats à la profession enseignante, aux travailleurs scientifiques des institutions pédagogiques, ainsi qu'aux travailleurs des autres branches dans la mesure où leurs intérêts concernent la pédagogie.

Outre les informations de la branche pédagogique, la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius fournit aussi des consultations spéciales du domaine de la conservation bibliothécaire, pour les élèves de la chaire bibliothécaire à la faculté des lettres de l'Université Charles de Prague, ainsi que pour les autres intéressés de Tchécoslovaquie et de l'étranger. Le département méthodologique de la Bibliothèque suit l'activité des bibliothèques scolaires du point de vue bibliothécaire spécial, et il propose des mesures pour l'approfondissement de cette activité. On a élaboré un statut d'organisation des bibliothèques scolaires, on organise des stages d'instruction méthodique pour leurs directeurs, et des cours pour les administrateurs des bibliothèques de département et de région. Aux étudiants de première année des écoles normales supérieures, les travailleurs de la Bibliothèque pédagogique d'Etat fournissent chaque année des instructions sur la littérature pédagogique, sur l'utilisation des bibliothèques, des catalogues, des bibliographies, etc., dans le but d'inciter les futurs enseignants à la recherche systématique d'un appui dans la littérature pédagogique.

3. L'organisation systématique des expositions est étroitement liée à l'activité d'information de la Bibliothèque pédagogique d'Etat. Durant toute l'année on voit se dérouler :

- a) une exposition des nouveautés de la littérature pédagogique et des branches apparentées,
- b) une exposition des ouvrages récents de la littérature pour la jeunesse.

On organise aussi des expositions de signification plus large, comme ce fut le cas par exemple de l'Exposition sur l'évolution de la littérature tchèque pour la jeunesse. En 1956, on a organisé au total 128 expositions et la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius a préparé en commun avec le Musée pédagogique Comenius une exposition tchécoslovaque sur la vie et l'œuvre de Comenius pour 1957.

#### 4. PUBLICATIONS.

Les principales publications de la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius sont représentées par le périodique "Revue de la Littérature pédagogique" (20 numéros par an) à raison de 48 pages par numéro, rédigée par la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius avec la collaboration de la Bibliothèque pédagogique de Brno et celle de Bratislava. Les titres d'ouvrages pédagogiques et d'articles tchécoslovaques et étrangers, enregistrés presque complètement, s'accompagnent d'ordinaire d'annotations qui donnent les brèves caractéristiques de l'ouvrage enregistré. En 1956 ce périodique a publié plus de 10.000 titres. Dans cette Revue on publie aussi de petites listes thématiques sur la littérature pédagogique.

La revue annuelle "Choix de littérature pédagogique" publie des listes de littérature sur différents thèmes pédagogiques. Ainsi, en 1956, on a publié une Liste des oeuvres de Comenius; et une Liste de la Littérature sur l'éducation esthétique est en préparation.

Comme publication bibliographique régulière annuelle, on peut citer la Bibliographie des ouvrages tchèques et slovaques pour la jeunesse, pour les besoins des pédagogues et des théoriciens de cette branche.

Quatre fois par an est publié le Choix de la littérature pour les écoles professionnelles et les centres de formation professionnelle des Réserves d'Etat de la Main-d'oeuvre, Sur les acquisitions de la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius, des informations sont données par des listes mensuelles tirées au duplicateur.

On prépare actuellement la publication d'un répertoire de revues pédagogiques tchèques, des débuts jusqu'à nos jours, et des publications sur le minimum de la technique bibliothécaire pour les bibliothèques scolaires.

#### L'organisation de la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius.

La Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius est une institution publique indépendante, placée sous l'autorité du Ministère de l'instruction et de la culture, qui approuve son budget et le plan annuel de ses tâches. A la tête de la bibliothèque se tient un directeur nommé par le ministre de l'instruction et de la culture, A la bibliothèque travaillent 28 spécialistes; ce sont soit des conservateurs bibliothécaires nantis d'une formation spéciale, avec une pratique pédagogique, soit des pédagogues avec une pratique de bibliothécaire. Par ailleurs, la bibliothèque compte 2 travailleurs administratifs et 3 commis.

Comme corps consultatif près le directeur on a institué un conseil scientifique de 12 membres, qui siège au moins deux fois l'an et donne au directeur son point de vue, des suggestions et des propositions sur les questions essentielles de l'activité de la bibliothèque.

## Les perspectives du développement ultérieur

On prévoit que dans la suite de son développement la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius de Prague se chargera de la coordination des plans de travail de toutes les bibliothèques pédagogiques de Tchécoslovaquie de manière à ce que l'activité, par exemple dans le domaine de la documentation pédagogique, se développe de la manière la plus rationnelle possible, en s'orientant vers les problèmes les plus sérieux, et sans empiéter sur les plans des différentes bibliothèques.

La possibilité d'obtenir de la littérature pédagogique étrangère dans une mesure plus grande que jusqu'ici, et sans accroissement des exigences posées au budget propre, naîtra pour la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius, après la réorganisation du département des services d'échanges internationaux de publications auprès de la Bibliothèque universitaire de Prague, réorganisation qui sera faite très prochainement. Il sera de la sorte possible de développer aussi plus intensivement l'échange international des informations dont les résultats jusqu'ici ont été publiquement critiqués ces derniers temps comme n'étant pas très satisfaisants.

## II. Autres institutions tchécoslovaques se consacrant à la documentation et aux informations pédagogiques.

Comme bibliothèque scientifique pour l'étude de la pédagogie, et comme centre d'information bibliographique pour la région de la Moravie, on peut indiquer la Bibliothèque pédagogique d'Etat de Brno, avec un fonds bibliothécaire de 128.000 volumes. Pour la Slovaquie, la fonction de centre est assumée par la Bibliothèque pédagogique slovaque de Bratislava, avec un fonds bibliothécaire de 45.000 volumes.

La Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius travaille en étroite collaboration avec l'Institut de recherche pédagogique logé dans le même bâtiment.

La fonction principale de cet Institut est d'effectuer la recherche scientifique dans le domaine de la pédagogie et des branches apparentées et de contribuer à l'amélioration systématique du contenu et des méthodes de l'éducation socialiste de la jeunesse tchécoslovaque en proposant des mesures à prendre en ce qui concerne les plans et les programmes d'études et les méthodes de l'enseignement.

L'Institut utilise largement les services de la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius. Mais il dispose de sa propre bibliothèque, riche de 20.000 (vingt mille) volumes et qui contient des archives des travaux de recherche de ces membres (études, rapports etc.), publiés sous forme de livres ou de brochures et sous forme de matériaux ronéotypés ou tapés à la machine. Là se trouvent aussi les archives des soi-disant "lectures pédagogiques" c'est-à-dire des résumés par écrit des expériences scolaires effectuées par les instituteurs, qui les élaborent en les approuvant par leurs études théoriques.

On les appelle "lectures", parce qu'on les lit aux réunions des instituteurs. Les meilleures sont ensuite publiées. L'Institut établit aussi une photo-documentation de l'enseignement en Tchécoslovaquie. Sa collection compte actuellement environ 5.000 photographies qui représentent des bâtiments scolaires, des scènes de la vie de nos écoles ou qui documentent les travaux de recherche pédagogique effectués par les membres de l'Institut.

La cinémathèque de l'Institut de recherche pédagogique rassemble environ 1.000 films instructifs tchécoslovaques et étrangers. L'on est en train d'édifier une collection de films fixes.

L'Institut de recherche pédagogique fournit des renseignements et des informations pédagogiques aux autorités officielles de même qu'aux particuliers, soit verbalement, soit par écrit. C'est lui qui élabore, pour la Commission nationale tchécoslovaque pour l'Unesco, les réponses à des questionnaires qui sont envoyés par le Secrétariat de l'Unesco aux pays membres.

Il entretient une correspondance avec environ 30 institutions pédagogiques étrangères, et échange avec eux les matériaux pédagogiques (les études et rapports de ses membres etc.). La diffusion des données bibliographiques sur les ouvrages pédagogiques est réalisée également par des répertoires et des listes bibliographiques (d'un caractère général) éditée par certaines institutions officielles. Ainsi le catalogue bibliographique tchécoslovaque, publié en tant que revue mensuelle pour les articles parus dans des revues et en tant que revue hebdomadaire pour les livres, est édité par la Bibliothèque nationale (pour la littérature tchèque) et par Matica slovenska (pour la littérature slovaque). Les articles dans ces revues sont classés en 20 groupes; la pédagogie figure sous le n° VIII (culture, Science, Education). De même, les autres bibliothèques scientifiques, par exemple, la Bibliothèque universitaire de Prague et celles de Brno, d'Olomone, et de Bratislava, la Bibliothèque slave de Prague, la Bibliothèque des sciences sociales de Prague et d'autres, rédigent et publient des listes bibliographiques de choix qui contiennent aussi des données sur des ouvrages pédagogiques.

L'Institut de recherche d'éducation des adultes (dans le sens le plus large du mot) publie la Revue de l'éducation des adultes (Osvětový zpravodaj) dans laquelle, à côté des renseignements méthodologiques du domaine de cette branche d'éducation, et à côté des renseignements sur les bonnes expériences gagnées par les travailleurs de ce domaine, il fait paraître régulièrement des listes bibliographiques d'ouvrages traitant des problèmes de l'éducation des adultes. Cet Institut édite aussi des publications d'ordre méthodologique à l'intention des travailleurs du domaine de l'éducation des adultes, imprimées ou ronéotypées (A partir de 1951, il a publié environ 429 ouvrages méthodologiques).

Dans le cadre de la célébration du tricentenaire de l'édition des oeuvres de Comenius, on prépare, sur la base d'une résolution du gouvernement tchécoslovaque, la création d'un Musée pédagogique Comenius à Prague. Par ses collections, il fournira une vue illustrée de l'histoire de notre enseignement depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On pourra y trouver pour l'étude des pédagogues tchécoslovaques et étrangers, de nombreux documents sur l'évolution de l'organisation de notre enseignement et de notre administration scolaire, de nos bâtiments scolaires, de notre équipement scolaire; des documents sur les transformations progressives dans la situation des enseignants, des illustrations du travail des élèves et autres. Le scénario du nouveau musée est déjà mis au point, et il est élaboré sur 8.000 documents. On prévoit que dans ce musée sera concentré le service d'information du domaine de la muséologie pédagogique et qu'il établira de vivantes relations avec les institutions du même genre à l'étranger.

L'information pédagogique en Tchécoslovaquie est assurée de même par le travail de l'Institut national du perfectionnement des maîtres et des administrateurs scolaires et par celui des instituts régionaux et des centres pédagogiques de départements: on organise des réunions centrales et régionales, des expositions pédagogiques, des conférences où les instituteurs échangent leurs expériences avec les théoriciens de la science pédagogique. Tous ses instituts publient aussi des rapports, des études, des brochures imprimés ou ronéotypés.

Il ne faut pas oublier les revues et journaux pédagogiques, publiés par le Ministère de l'éducation et de la culture (17 dans les pays tchèques et 4 en Slovaquie) qui apportent des informations pédagogiques actuelles. Les études pédagogiques approfondies paraissent dans la revue Pédagogie, publiée 6 fois l'an par l'Institut pédagogique J.A. Comenius auprès de l'Académie tchécoslovaque des sciences qui se consacre surtout à la théorie de la pédagogie générale et à l'histoire de la pédagogie.

Exposé  
sur la documentation et l'information pédagogiques  
dans la République populaire de Bulgarie

Notre pays a déjà eu plusieurs fois la possibilité, grâce à l'Unesco, de participer à des conférences et à des réunions sur l'éducation, de s'informer sur l'enseignement dans les autres pays et de faire connaître à ceux-ci la situation et le développement de l'enseignement dans la République populaire de Bulgarie. La présente réunion nous en offre une nouvelle occasion.

Nous tenons à dire, tout d'abord, combien nous sommes heureux d'avoir la possibilité de connaître la très importante et intéressante activité de l'Institut pédagogique national français. Les milieux pédagogiques de Bulgarie se sont vivement intéressés aux renseignements donnés sur l'activité de cet organisme.

Dans le présent exposé, nous voudrions faire connaître aux participants la manière dont la documentation et l'information relatives à l'instruction publique sont organisées dans notre pays.

Première partie

Documentation pédagogique

Il nous faut préciser d'abord que, dans notre pays, il n'a pas encore été créé d'institut ou d'organisme spécialement chargé de la documentation et de l'information pédagogiques. Les tâches d'un tel institut national ont été et demeurent confiées aux services compétents du Ministère de l'éducation et de la culture ainsi qu'à plusieurs instituts et organismes qui collaborent avec ce ministère, tels que l'Institut pédagogique de l'Académie des sciences de Bulgarie, l'Institut de perfectionnement du personnel enseignant (Sofia), les cabinets de pédagogie de district, la Bibliothèque nationale Vasil Kolarov, l'Institut de bibliographie, l'Institut des archives de l'Académie des sciences de Bulgarie, etc. En ce qui concerne la documentation et l'information pédagogiques, le Ministère de l'éducation et de la culture a recours à d'autres institutions culturelles du pays : la radio, le cinéma, la presse, ainsi qu'à l'organisation populaire de caractère social et politique du front patriotique.

On voit donc qu'une activité assez large et intense se déploie dans notre pays pour organiser l'enseignement et pour informer l'opinion publique bulgare et étrangère de la situation, des progrès et des objectifs de notre éducation nationale. Malheureusement, nous n'avons pas encore créé d'institut spécial à cette fin.

Il convient de signaler que, bien qu'il n'existe pas d'institution spéciale pour la documentation et l'information pédagogiques, les questions qui concernent l'enseignement ont été et continuent d'être largement et activement étudiées et débattues par les milieux intellectuels, et qu'elles font aussi l'objet de discussions publiques. C'est ainsi qu'au cours de la dernière année scolaire, il s'est institué dans la presse une large discussion publique sur toutes les questions fondamentales de l'enseignement général. Il a paru plus de deux cents articles ; sept cents autres, envoyés aux journaux, n'ont pas été publiés. Ces questions ont été débattues dans des réunions de district, par le personnel de 6.674 écoles primaires, écoles secondaires incomplètes et écoles secondaires complètes. Des conclusions générales ont été tirées de ces discussions par les

"sections de l'enseignement" des conseils populaires d'arrondissement, avec la participation de maîtres, de parents, de syndicalistes et de représentants de la vie économique, sociale et culturelle. Diverses réunions ont été organisées : réunions de ville, du front patriotique, de parents, etc. Les résultats ont été excellents. Ces discussions ont fait ressortir les insuffisances existantes dans l'oeuvre de la création de l'école socialiste ; en même temps, de judicieuses propositions ont été faites au sujet du futur développement de l'enseignement. Nous avons l'intention de continuer à appliquer cette méthode de travail.

Nous exposons brièvement l'organisation des formes les plus importantes de la documentation et de l'information pédagogiques : 1) plan et programmes d'études ; 2) manuels ; 3) matériel d'enseignement ; 4) documents pédagogiques de musée ; 5) documents scolaires courants ; 6) statistiques scolaires.

### 1) Plan et programmes d'études

Dans notre pays, le plan et les programmes d'études, qui sont les documents scolaires les plus importants, ont toujours été établis par le Ministère de l'éducation et de la culture avec le concours de savants, d'enseignants, de médecins, d'ingénieurs, etc. Au Ministère de l'éducation et de la culture, il y a toujours eu des organismes spéciaux chargés principalement de l'élaboration du plan et des programmes d'études. C'est ainsi qu'il existe actuellement une division de méthodologie et d'inspection, qui comprend des inspecteurs généraux pour les différentes disciplines, et quelques spécialistes de la méthodologie. Dans notre pays, le Conseil supérieur de l'enseignement est un organisme démocratique extrêmement utile pour l'étude des questions d'enseignement. Depuis le 9 septembre 1944, il a tenu deux sessions, au cours desquelles ont été élaborées les réformes fondamentales de l'enseignement dans la République populaire de Bulgarie. Une décision du Parti et du Gouvernement en date du 5 juillet 1957 a renouvelé les fonctions du Conseil supérieur de l'enseignement, qui doit examiner la question du plan et des programmes d'études, compte tenu du fait que la durée des études doit être de 12 ans et de l'enseignement polytechnique donné à l'école d'enseignement général.

Avant 1950, les plans et les programmes d'études étaient publiés dans un bulletin spécial du Ministère de l'éducation nationale "Utilišen pregled" ; ils font maintenant l'objet de brochures spéciales envoyées à toutes les écoles. Pour chaque programme d'études, des indications détaillées sont données sur la matière de l'enseignement et sur les méthodes. La tâche des maîtres se trouve ainsi facilitée.

### 2) Manuels

Dans notre pays, les manuels scolaires étaient jusqu'ici : a) préparés par voie de concours et b) commandés à des spécialistes et à des professeurs qualifiés par le Ministère de l'éducation et de la culture. Dans le passé, on avait l'habitude d'utiliser simultanément différents manuels pour l'enseignement d'une même matière.

Les manuels élaborés sur la base du nouveau plan et des nouveaux programmes d'études seront choisis par voie de concours. Actuellement, le Ministère met au point un nouveau règlement pour l'organisation des concours. Jusqu'à une date récente, les manuels étaient rédigés sur commande ; il existait à cette fin, au Ministère, un organisme spécial, le Conseil de pédagogie et de méthodologie, qui disposait de nombreux collaborateurs extérieurs comprenant des savants et des professeurs.

Le Ministère va créer une Commission spéciale d'Etat qui, sur la base d'analyses et d'un rapport spécial, fixera son choix parmi les projets de manuels, lesquels seront présentés anonymement.

La publication des manuels relève de la compétence d'une maison d'édition spéciale "Narodnoje prosveščeniye" ("L'Instruction publique"). Sur le plan financier, cette maison d'édition est autonome, mais, du point de vue pédagogique, elle est dirigée par le Ministère de l'éducation et de la culture.

La diffusion des manuels dans les villes est assurée par une organisation commerciale spéciale de l'Etat "Pečatnyje proizvedeniya". Cette organisation a des représentants dans toutes les villes du pays. Dans les villages, les manuels sont vendus dans les coopératives universelles par l'entremise de l'Union centrale des coopératives.

Il convient d'ajouter que le Ministère de l'éducation et de la culture, par l'intermédiaire de l'Institut de perfectionnement du personnel enseignant et des cabinets de pédagogie locaux, organise périodiquement des discussions au sujet des manuels qui sont mis en circulation. C'est ainsi qu'au printemps dernier plusieurs manuels ont été examinés : histoire ancienne, pour la 5e année ; sciences naturelles, pour la 4e année ; arithmétique, pour la 5e année ; histoire de Bulgarie, pour la 11e année ; chimie, pour la 7e année, etc.

### 3) Matériel d'enseignement

Nous possédons une très riche et très intéressante expérience en ce qui concerne la préparation et l'utilisation du matériel d'enseignement. Il y a déjà plusieurs dizaines d'années que nos écoles utilisent largement divers auxiliaires didactiques qui donnent à l'enseignement une forme concrète et active, et le rattachent à la pratique. Dans la plupart de nos écoles secondaires incomplètes, dans beaucoup d'écoles secondaires complètes et de gymnases secondaires autonomes, il existe de bonnes salles spéciales de physique, de chimie et de biologie, ainsi que des salles d'histoire, de géographie, de dessin, etc. Depuis sept ou huit ans, les salles spéciales et les laboratoires scolaires se sont considérablement améliorés. A cette fin, le Ministère a établi une liste du matériel essentiel d'enseignement ; chaque école est en possession de cette liste. Dans le budget de l'Etat et dans ceux des conseils populaires, d'importants crédits sont affectés à l'équipement des écoles en matériel d'enseignement. C'est ainsi qu'en 1956, il a été dépensé à cette fin 19.807.000 leva, soit, en moyenne, 250 leva par classe.

Le matériel d'enseignement est produit par une entreprise industrielle spéciale : Utehprom, qui dispose de laboratoires pédagogiques de physique, de chimie et de sciences naturelles. Les projets de fabrication de ce matériel sont établis au Ministère, autrefois par la division de pédagogie et de méthodologie, et maintenant par la division de méthodologie et de l'inspection. Ces dernières années, le Ministère a pris de nombreuses dispositions pour renseigner les directeurs et les maîtres sur le matériel d'enseignement et sur la manière de l'utiliser en classe. A cette fin, il fait publier des articles spéciaux dans la presse pédagogique et il a recours aux cabinets de pédagogie.

Les maîtres se familiarisent également avec le matériel d'enseignement à l'Institut spécial de perfectionnement du personnel enseignant (Sofia), et à l'Institut de Varna.

L'Institut central de perfectionnement du personnel enseignant a été créé à Sofia en 1953. L'Institut de perfectionnement de Varna a été inauguré en 1955. Le structure du premier est la suivante : il comprend 14 chaires qu'occupent des spécialistes de la méthodologie hautement qualifiés, des chaires de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, des chaires de pédagogie et de psychologie, de marxisme-léninisme, de langue et littérature bulgares, de russe et de langues occidentales, de mathématiques, de physique, de biologie et de chimie, d'histoire, de géographie, d'éducation physique et de chant, une chaire consacrée aux problèmes de l'organisation des pionniers, et des chaires d'enseignement professionnel. Les principales chaires groupent 5 professeurs et quelques assistants.

Ces instituts ont pour tâche d'aider les enseignants dans le domaine de la méthodologie, d'assurer le perfectionnement des maîtres et des directeurs, de tirer des conclusions générales et d'assurer la diffusion de l'expérience précieuse nouvellement acquise par les meilleurs maîtres du pays.

Pendant l'année scolaire et au moment des vacances d'été, les instituts de perfectionnement organisent des cours, des stages d'études et des réunions de travail pour les maîtres et les directeurs. Certains cours durent de 10 à 15 jours, d'autres de 35 à 60 jours. Dans les cours et les stages d'études, les maîtres sont mis au courant des derniers progrès réalisés dans leurs disciplines respectives, ainsi que du progrès théorique et pratique de la méthodologie et, point très important, ils se familiarisent avec l'utilisation de nouveaux types de matériel d'enseignement et l'organisation des salles spéciales, laboratoires et ateliers de l'enseignement technique. Les deux instituts donnent souvent aux maîtres des consultations orales ou écrites au sujet de leur activité. C'est ainsi qu'en 1956, l'Institut central de perfectionnement du personnel enseignant a donné 239 consultations à des groupes, 147 consultations individuelles et 475 consultations écrites. Il a élaboré 16 études de méthodologie, portant par exemple sur les sujets suivants : "La lecture littéraire en russe", "Organisation, réalisation, contrôle et appréciation des exercices écrits dans l'enseignement du bulgare", "Travaux de laboratoire en physique", "L'application des méthodes concrètes dans l'enseignement des mathématiques", etc.

#### 4) Documentation pédagogique de musée

Nous nous rendons parfaitement compte de la très grande importance des musées pédagogiques pour l'étude de l'histoire de l'enseignement dans un pays donné, ainsi que pour le développement futur de cet enseignement. Malheureusement, dans notre pays, l'activité des musées, dans le domaine de l'instruction publique, n'est pas encore organisée comme elle devrait l'être. On ne s'est guère occupé, jusqu'à présent, de créer, à l'échelon national, un musée complet et bien organisé. Les documents qui concernent l'enseignement en Bulgarie se trouvent à la Bibliothèque nationale Vasil Kolarov, à l'Institut de bibliographie, à l'Académie des sciences de Bulgarie (Institut des Archives) et dans d'autres musées et bibliothèques. Des documents pédagogiques sont également conservés dans les petites bibliothèques et les petits musées des Centres de lecture qui existent dans la presque totalité des villes et des villages de Bulgarie.

Le principal centre de documentation pédagogique est le musée de l'Institut pédagogique de l'Académie des sciences de Bulgarie.

Ce musée existe depuis 1951, mais il est encore en cours d'aménagement. Les documents conservés au musée pédagogique de l'Académie des sciences de Bulgarie se divisent ainsi : 1) une vaste collection de manuels de l'époque antérieure à la

libération de la Bulgarie du joug turc ; 2) programmes d'études depuis la Renaissance nationale jusqu'au 9 septembre 1944 ; 3) ouvrages sur l'enseignement de l'époque de la Renaissance nationale ; 4) manuscrits des mémoires de maîtres et d'éducateurs datant de l'époque de la Renaissance nationale ; 5) photographies d'écoles, de maîtres et de congrès du personnel enseignant datant de l'époque de la Renaissance nationale, etc.

#### 5. Documents scolaires réglementaires ou courants

Il s'agit de documents qui réglementent l'enseignement et règlent la vie scolaire, le registre-annuaire, le journal de classe, le grand registre, le livre du matériel, les dossiers individuels, les cartes d'identité scolaires, etc. Nos écoles utilisent en fait des modèles relativement simplifiés de ces documents scolaires. Nous nous sommes toujours efforcés de n'enregistrer dans des documents spéciaux que les renseignements indispensables sur les faits de la vie scolaire, les données qui présentent une importance essentielle pour le bon fonctionnement de l'enseignement et la constatation de ses principaux résultats.

Nous avons récemment apporté quelques améliorations à cette documentation scolaire, en vue de réduire au minimum la bureaucratie et le formalisme dans la vie de l'école, et de faciliter le travail des directeurs et des maîtres. L'expérience nous a montré, par exemple, que les examens annuels n'ont pas justifié leur utilité et qu'ils constituent une surcharge pour les élèves. Aussi les avons-nous supprimés. Il est apparu également qu'il n'est pas rationnel de réunir à la fois un journal de classe, un grand registre et un livre du matériel. D'autre part, l'expérience a prouvé qu'il vaut beaucoup mieux tenir des grands registres où l'on indique les notes de travail et de conduite obtenues par les élèves au cours des trimestres et à la fin de l'année scolaire, plutôt que de constituer un dossier pour chaque élève.

Nombre d'entre nous sont d'avis que les documents scolaires doivent être simplifiés le plus possible et qu'ils ne doivent exiger des directeurs et des enseignants que le minimum de temps et d'effort.

#### 6. Statistiques scolaires

Les statistiques scolaires reflètent la situation de l'enseignement, et constituent en outre une source importante de renseignements pour l'étude de l'instruction dans un pays donné.

Il faut se garder, toutefois, de leur donner une importance exagérée, car cela alourdirait la bureaucratie scolaire. Les directeurs et les maîtres doivent pouvoir consacrer la plus grande partie de leurs réflexions et de leur activité à l'amélioration de l'enseignement et de l'éducation scolaires.

Nos écoles dressent relativement peu de tableaux statistiques sur leur activité. Les plus importants sont les suivants : a) tableau du personnel enseignant par discipline et par degré d'enseignement ; b) effectif et mouvements de la population soumise à l'obligation scolaire ; c) résultats de l'enseignement ; d) résultats des examens du certificat de fin d'études secondaires ; e) équipement des écoles.

Les données initiales pour l'établissement des tableaux statistiques sont fournies par les maîtres et les directeurs d'écoles. Jusqu'ici, les tableaux statistiques étaient étudiés par deux services différents : 1) un service spécial du Ministère de l'éducation et de la culture, et 2) les services de la Direction centrale de la statistique. Le Conseil des ministres est actuellement saisi d'une proposition tendant à ce que les statistiques scolaires soient étudiées et établies par un seul organisme : la Direction centrale de la statistique. Le Ministère de l'éducation et de la culture utilisera ces statistiques et en tirera les conclusions nécessaires.

## Deuxième partie

### Information pédagogique

Le Ministère de l'éducation et de la culture donne régulièrement aux enseignants et à l'opinion publique des informations détaillées sur la situation, les succès et les insuffisances ainsi que sur les tâches présentes et futures de l'enseignement. L'information pédagogique n'est pas seulement indispensable aux éducateurs ; elle est également nécessaire à l'opinion publique. La population de notre pays s'intéresse vivement aux progrès et au développement de notre école socialiste.

Divers moyens sont utilisés pour tenir le public, les maîtres et les éducateurs au courant des questions qui concernent notre enseignement. Nous n'en indiquerons que quelques-uns.

1°) Tout d'abord, au début de chaque année scolaire - et jusqu'à ces temps derniers, à la fin du premier semestre également - nous organisons des réunions de maîtres dans les chefs-lieux de district. Dans ces réunions, qui ont lieu maintenant au début de septembre, on dresse le bilan des résultats de l'enseignement, et l'on examine d'importantes questions pédagogiques et méthodologiques. Depuis l'année scolaire actuelle, les comptes rendus ont été supprimés. Outre ces réunions locales de maîtres, le Ministère organise des réunions nationales des professeurs des écoles secondaires enseignant une même discipline. C'est ainsi que, cette année, ont eu lieu des réunions nationales des professeurs de biologie et des professeurs de chimie. Au printemps de 1958, d'autres réunions du même genre seront organisées sur le plan national. Au cours de ces réunions nationales de professeurs, d'importantes questions scientifiques et pédagogiques sont discutées. Pour certaines disciplines - chimie, physique, biologie, éducation physique, chant, travail manuel, etc. - elles sont organisées par les instituts de perfectionnement du personnel enseignant. Elles permettent aux professeurs de préparer du matériel pour des expériences, des objets de travail manuel, de se familiariser avec de nouveaux exercices de gymnastique, d'accroître leurs connaissances musicales, etc.

2°) Les expositions que beaucoup d'écoles organisent à la fin de chaque année scolaire constituent un important moyen de renseigner l'opinion publique et les éducateurs sur l'activité des établissements scolaires. On y présente des travaux exécutés par les élèves au cours de l'année : dessins, travaux manuels, objets fabriqués par les membres des cercles d'études de biologie, de physique, de géographie, etc. Ces expositions reflètent l'activité de nos écoles.

Jusqu'à présent, le Ministère de l'éducation et de la culture a organisé deux expositions nationales, en 1954 et en 1956, en vue de faire connaître au public les résultats obtenus par les élèves dans les travaux qu'ils font hors de la classe, dans les cercles scolaires. Les objets exposés avaient été choisis dans des expositions de district et d'arrondissement. Dans ces expositions, qui comprenaient deux sections, ont été présentés plus de 3.000 objets, faits par des élèves membres de cercles scolaires s'occupant de divers domaines : physique, chimie, modèles réduits d'automobiles et de bateaux, radio, construction, peinture, sculpture, etc. Dans l'exposition de 1957 figurait du matériel didactique fabriqué par les élèves des écoles professionnelles.

Ces expositions ont eu beaucoup de succès. Elles ont été visitées par plus de 150.000 personnes : élèves et maîtres de Sofia et des villes et villages du pays, travailleurs, etc.

3°) La radio et la presse, notamment la presse pédagogique, jouent, dans notre pays, un rôle important en ce qui concerne l'information pédagogique. Le programme hebdomadaire du Comité national de la radio comprend une émission régulière destinée aux élèves ; des émissions sont en outre périodiquement diffusées à l'intention des maîtres. Il convient de signaler que nos journaux publient de larges exposés sur la vie scolaire et consacrent très souvent des articles aux questions d'éducation.

4°) L'activité, sur le plan local, des cabinets de pédagogie et des associations de méthodologie constitue également un très bon moyen d'information. Auprès de chaque division de l'instruction publique des conseils populaires il existe un cabinet de pédagogie dirigé par un professeur ayant fait des études supérieures. Les cabinets de pédagogie comprennent des bibliothèques, des salles de lecture et des stands où sont exposés des travaux d'élèves (cahiers, herbiers, travaux manuels, etc.). L'exposition permanente de l'association de méthodologie de Sofia a suscité un grand intérêt. Elle est devenue une véritable tribune qui fait connaître les très bons résultats obtenus par plus de 150 maîtres de Sofia.

Les stands sont organisés selon un thème principal qui peut être, par exemple, pour l'enseignement primaire : "Les méthodes concrètes dans l'enseignement du bulgare et de l'arithmétique". Le stand consacré à la chimie montre la manière de donner à l'enseignement un caractère polytechnique au moyen de travaux faits en classe et hors de la classe, etc. Les cabinets de pédagogie comprennent un nombreux personnel de collaborateurs extérieurs composé d'enseignants et de spécialistes de la méthodologie d'une compétence reconnue. Ce personnel donne des consultations orales et écrites aux maîtres des écoles urbaines et des écoles de district. Ces consultations portent sur des sujets tels que les suivants : "Utilisation de la dialectique dans les leçons de littérature", "Comment procéder à la révision sous ses diverses formes", etc.

Les cabinets de pédagogie organisent des stages d'études, en vue du perfectionnement des directeurs et de leurs adjoints. D'intéressantes questions y sont examinées : "Les travaux sur les terrains d'essais", "L'unité dans le travail du personnel enseignant", "La continuité dans le travail d'instruction et d'éducation", etc. Les directeurs s'informent mutuellement des résultats qu'ils ont obtenus.

Enfin, les cabinets de pédagogie, de même que les instituts de perfectionnement du personnel enseignant, organisent des stages d'études pratiques concernant diverses disciplines : physique, chimie, etc. Le cabinet de pédagogie de la ville de Popovo a organisé six stages d'études pratiques sur l'éducation physique, dans diverses localités du district. En outre, les cabinets de pédagogie coordonnent les travaux des associations de méthodologie des écoles.

Tels sont quelques-uns des moyens les plus importants actuellement employés pour tenir les maîtres et le public au courant des questions d'éducation.

Dans notre pays, on s'occupe également beaucoup de l'information pédagogique sur le plan international, autrement dit de la diffusion dans les autres pays de renseignements sur la situation et le développement de notre école socialiste.

Jusqu'ici, nous avons constamment et assez largement renseigné l'Union soviétique et quelques autres pays socialistes sur l'enseignement dans notre pays. La presse pédagogique soviétique publie souvent des articles et des informations sur l'éducation dans la République populaire de Bulgarie. Nos enseignants et nos cadres administratifs suivent régulièrement les publications pédagogiques paraissant en U.R.S.S. ainsi que l'expérience des maîtres soviétiques. Presque tous les enseignants utilisent largement les publications pédagogiques soviétiques.

De nombreux ouvrages pédagogiques soviétiques ont été traduits en bulgare et sont très appréciés dans notre pays : monographies, manuels, ouvrages méthodologiques, articles, etc. La littérature et la pratique pédagogiques soviétiques apportent donc une aide précieuse à notre personnel enseignant et à nos écoles.

Dans le domaine de l'enseignement, les relations avec les autres pays socialistes : Albanie, Hongrie, Pologne, République démocratique allemande, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, s'élargissent et se renforcent constamment. Des maîtres et des spécialistes des sciences pédagogiques bulgares ont fait des voyages en U.R.S.S., dans la République démocratique allemande, en Tchécoslovaquie et dans d'autres pays socialistes, en vue d'étudier leur système d'enseignement. Des échanges de délégations officielles de professeurs et d'intellectuels ont eu lieu entre la République populaire de Bulgarie et la République populaire de Chine.

Des spécialistes de l'enseignement égyptiens et syriens ont étudié l'organisation de nos écoles.

Les relations entre la Bulgarie et les autres pays dans le domaine de l'enseignement se renforcent également d'année en année. Elles se sont particulièrement développées depuis l'admission de la Bulgarie à l'Unesco. Des informations en matière d'enseignement nous parviennent régulièrement d'autres pays et nous leur en envoyons également. Depuis 1954, le Ministère de l'éducation et de la culture participe régulièrement aux travaux des conférences internationales de l'instruction publique, convoquées chaque année par le Bureau international d'éducation et l'Unesco. Au mois de juillet de cette année, notre pays était officiellement représenté à la XXe Conférence internationale de l'instruction publique qui s'est tenue à Genève. En outre, nous avons organisé une exposition consacrée au développement de l'enseignement dans la République populaire de Bulgarie. Elle comprenait des photographies, des panneaux et d'autres objets montrant l'activité de nos écoles et, en particulier, celle des cercles scolaires.

A la demande du Centre d'information du Département de l'éducation de l'Unesco, nous avons envoyé un article sur l'éducation des adultes en Bulgarie destiné à la revue américaine "Adult leadership". Nous avons envoyé en temps voulu des informations pour la 9e édition d'"Etudes à l'étranger" et la 9e édition de "Vacances à l'étranger", ainsi qu'un exposé sur l'organisation et la structure de l'enseignement dans la République populaire de Bulgarie destiné à la publication "L'éducation dans le monde". Notre pays était représenté au stage d'études international au cours duquel des professeurs ont discuté le thème suivant : "Le rôle du maître dans le développement de la compréhension entre les peuples", stage qui a eu lieu du 22 juillet au 3 août à Meina (Italie).

Nos relations avec les autres pays dans le domaine de l'enseignement prennent chaque année plus d'ampleur. En élargissant ces relations, nous nous efforçons de montrer d'une manière convaincante, c'est-à-dire à l'aide de chiffres et de faits, les progrès constants de notre enseignement qui suit la voie du développement socialiste.

Nous sommes profondément convaincus que la coopération internationale dans le domaine de l'éducation ne pourra être que profitable au développement de nos écoles socialistes. D'autre part, notre travail commun et notre collaboration avec les autres pays dans le cadre de l'Unesco contribueront à la détente internationale ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix dans le monde.

Sofia, le 23 septembre 1957

Le ministre adjoint :  
(Professeur A. Kiselintchev)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

COMPTE RENDU  
DES JOURNÉES DE CONSULTATIONS D'EXPERTS EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION  
ET D'INFORMATION PÉDAGOGIQUES  
(Paris, Maison de l'Unesco, 7 - 12 octobre 1957)

Introduction

Dans le cadre de son programme, le Centre d'information du Département de l'éducation prévoit une série de consultations visant, d'une part, à recevoir les conseils des experts en la matière pour mieux s'acquitter de la tâche qui lui incombe et, d'autre part, à resserrer les liens entre le Centre de l'Unesco et les organismes spécialisés nationaux en vue de multiplier et d'améliorer les échanges d'information techniques intéressant l'éducation. C'est ainsi qu'à deux reprises le Centre a organisé des rencontres de consultants venus de certains pays d'Europe. La présente rencontre, qui s'inscrit dans la ligne de ce programme, a fait appel aux services et aux conseils de spécialistes de la documentation pédagogique des pays suivants : Bulgarie, Pologne, Tchécoslovaquie, U.R.S.S. et Yougoslavie.

Les représentants de la France (Institut pédagogique national) et du B.I.E. ont été également invités à participer à cette consultation.

La consultation a eu pour but :

- (i) de fournir aux spécialistes présents et aux membres du Secrétariat de l'Unesco l'occasion de mieux connaître le programme d'action de l'un et de l'autre et de recueillir les commentaires des spécialistes présents sur le programme du Centre d'information du Département de l'éducation ;
- (ii) d'examiner les moyens d'assurer un large courant d'échanges de documentation pédagogique entre les organismes spécialisés opérant dans les pays représentés et le Secrétariat de l'Unesco (Centre d'information du Département de l'éducation), entre les pays représentés eux-mêmes et, éventuellement, entre ceux-ci et tous les pays intéressés à la question ;
- (iii) de renseigner le Secrétariat de l'Unesco sur les principaux ouvrages de référence et les sources de documentation en matière d'éducation qui existent dans les pays représentés ;
- (iv) de fournir aux spécialistes présents et aux membres du Secrétariat de l'Unesco l'occasion d'étudier en commun les problèmes que posent l'organisation de la documentation et de l'information pédagogiques et le fonctionnement des services institués pour y faire face.

Ces buts, ainsi que les différentes questions présentant un intérêt pour une telle rencontre, ont été reproduits dans le document de travail rédigé par le Centre d'information du Département de l'éducation (annexe 1). Ce document de travail et l'ordre du jour établi par le Centre (annexe 2) ont été envoyés aux experts désignés par les pays invités.

Liste des participants :

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Bulgarie                | M. Kisselintchev, Ministre adjoint de l'instruction et de la culture   |
| Pologne                 | M. F. Korniszewski de l'Institut pédagogique de Varsovie   |
| Tchécoslovaquie         | Mme Marie Kotikova, expert auprès du Ministère de l'éducation nationale et de la culture pour les questions d'échanges d'information pédagogiques  |
| U.R.S.S.                | M. E. Monoszon, membre-correspondant de l'Académie des sciences pédagogiques, directeur-adjoint de l'Institut des méthodes d'enseignement de l'Académie des sciences pédagogiques              |
| Yougoslavie             | M. Mioglad Petrovic de l'Institut fédéral pour la recherche pédagogique  |
| France                  | M. Majault, chef du 2e service de l'Institut pédagogique national  |
| B.I.E.                  | Mlle Reinhardt   |
| Secrétariat de l'Unesco | M. L. Fernig, chef du Centre d'information du Département de l'éducation<br>Mlle L. Tsien, Centre d'information du Département de l'éducation<br>M. B. Pierce - d° -<br>M. S. Tanguiane - d° - |
| Observatrice Brésil     | Mme Tavares, Centro de Pesquisas Educacionais. Instituto nacional de Estudos pedagogicos.  |

Première étape - Information réciproque

Les réunions de la consultation ont commencé le 7 octobre à 10 heures sous la présidence du Chef du Centre d'information du Département de l'éducation, M. L. Fernig. Le Directeur du département, M. Loper, est venu saluer les participants au nom du Directeur général de l'Unesco.

La matinée de la première journée a été consacrée à l'adoption de l'ordre du jour et à l'exposé sommaire de M. Fernig sur l'Unesco, ses buts et son programme.

Dans l'après-midi de cette première journée les participants ont visité le Centre d'information du Département de l'éducation. Cette visite a débuté par un exposé général sur le Centre, son organisation et son programme. Les participants en ont ensuite visité toutes les sections et des explications détaillées sur ses activités et les différents aspects du programme leur ont été fournies par le personnel.

Un jeu de publications du Centre d'information du Département de l'éducation et du B.I.E. a été remis à chaque expert.

La journée du 8 octobre, mardi, et la matinée du 9, mercredi, ont été consacrées aux exposés des experts sur l'organisation et le fonctionnement de la documentation et de l'information pédagogiques dans leurs pays respectifs (voir annexe 3).

Le 9 octobre, après le déjeuner offert par l'Institut pédagogique national de France aux participants de la consultation, ces derniers ont été invités à visiter l'Institut où ils ont pu prendre connaissance de ses activités.

#### Deuxième étape - Echanges de vues et discussion générale

La journée du jeudi 10 octobre et la matinée du vendredi 11 ont donné lieu à un fructueux échange de vues et à une discussion sur les différents problèmes et questions relatifs à la documentation et à l'information pédagogiques sur le plan national et international. La discussion de la matinée de jeudi s'est terminée par l'élaboration des définitions de base de documentation pédagogique, information pédagogique et centre national de documentation et d'information pédagogiques (voir p. 5)

Les participants ont également défini une série de mesures de bases essentielles qui devraient être prises pour la constitution d'un nouveau centre national de documentation et d'information pédagogiques (voir p. 6).

Dans l'après-midi de la journée du jeudi 10 octobre, certaines questions précises intéressant le programme de l'Unesco et du B.I.E. ont été discutées et des suggestions ont été faites à ce sujet par les délégués (voir pp. 6-8).

Au début de la matinée du vendredi 11 octobre, les participants ont discuté certains problèmes d'ordre général concernant les échanges internationaux en matière de documentation et d'information pédagogiques tels que : modes d'organisation des services de documentation et moyens de diffusion utilisés, aspects techniques de l'organisation de la documentation pédagogique, terminologie (voir pp. 8-9)

#### Troisième étape - Conclusions ; clôture de la consultation

Il est à noter qu'au cours des réunions et des discussions, les participants ont manifesté un désir net de faire tout le nécessaire pour l'amélioration des échanges internationaux en matière de documentation et d'information pédagogiques et pour l'amélioration de l'organisation même de celles-ci sur le plan national et international. C'est pourquoi les participants sont tombés d'accord sans grande difficulté sur toutes les questions essentielles débattues au cours de la rencontre. Il a été décidé à cet effet qu'un document contenant toutes les conclusions et suggestions essentielles serait élaboré. Ledit document a été préparé et adopté après une courte discussion (voir pp. 5-9)

A l'issue de cette dernière séance, M. Monoszon (U.R.S.S.), au nom de tous les consultants, a remercié le Secrétariat de l'Unesco pour l'organisation de cette consultation qui s'est déroulée avec succès. Il a exprimé la certitude que les contacts établis entre les participants, entre les délégués et le Secrétariat se développeraient par la suite et que la consultation marquerait un pas vers l'extension des échanges de documentation et d'information pédagogiques ainsi que dans l'amélioration du travail des services de documentation et d'information pédagogiques sur le plan national et international.

L'après midi de la journée de vendredi, après la clôture officielle des réunions de la consultation, les délégués ont eu des entretiens avec des représentants de différents services et divisions du Département de l'éducation et d'autres départements de l'Unesco.

Paris, le 11 octobre 1957

CONSULTATION D'EXPERTS  
EN MATIERE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION PEDAGOGIQUES

Résumé des conclusions

I. DEFINITIONS DE BASE

1. On peut entendre par documentation pédagogique toute la gamme des documents qui intéressent le processus éducatif et le système d'éducation ou qui peuvent servir à l'enseignement, le terme "documents" étant pris dans son sens large et désignant le matériel didactique et les auxiliaires de l'enseignement au même titre que les textes imprimés ou manuscrits qu'il évoque communément. La documentation pédagogique implique naturellement une organisation rationnelle de tous les éléments qui la compose, afin de les rendre accessibles et utilisables.

2. On peut entendre par information pédagogique le fait de communiquer des éléments de documentation pédagogique, c'est-à-dire des documents bruts, ou encore le contenu de ces mêmes documents sous la forme plus élaborée d'analyses avec ou sans commentaires ; dans ce dernier cas, on parle souvent de "documentation élaborée". L'information pédagogique ne doit pas s'en tenir aux moyens de communication classiques (textes imprimés ou manuscrits) ; elle peut également recourir à tous les moyens mis à sa disposition ; expositions, films, radio, télévision, conférences, etc. L'information pédagogique est souvent liée étroitement à la formation ou au perfectionnement des maîtres car, d'une part, les services responsables de cette formation ou de ce perfectionnement doivent se tenir au courant de ce qui se fait dans tel ou tel domaine et, d'autre part, il n'est pas rare que l'information pédagogique représente une de leurs tâches auxiliaires.

3. Pour ce qu'on peut entendre par centre national de documentation et d'information pédagogiques, la définition proposée à la page 6 de l'étude de l'Unesco sur Les centres de documentation pédagogique<sup>1/</sup> (Etudes et documents d'éducation, n° 22) a paru satisfaisante aux participants.

---

1/ Parmi les organismes et institutions sur lesquels porte la présente étude, certains font partie intégrante d'organes gouvernementaux ; ils sont désignés par divers termes équivalents à "office", "bureau", "direction" et "division". Il existe aussi des établissements distincts portant le nom de "centre", d'"institut", de conseil", de "bibliothèque", de "musée" ou de "fondation". Mais tous ont ceci de commun qu'ils possèdent des locaux et un personnel permanents (c'est-à-dire des locaux et un personnel désignés comme leur appartenant) et qu'ils s'occupent essentiellement (et non simplement à titre accessoire) de documentation et d'information pédagogiques.

## II. COMMENT CONSTITUER UN NOUVEAU CENTRE NATIONAL

Pour constituer un nouveau centre national de documentation et d'information pédagogiques, il apparaît logique de procéder comme suit :

1. Définir l'objet, la portée et les moyens d'action de ce centre ;
2. Faire l'inventaire des services de documentation et d'information qui existent déjà dans le pays considéré ;
3. Etudier la manière d'opérer de centres du même genre fonctionnant dans les autres pays, pour en tirer des conclusions applicables en l'espèce ;
4. Rapporter l'expérience ainsi acquise et procéder à un nouvel examen des besoins dans le pays considéré ;
5. Dresser enfin le plan d'organisation du Centre, sans omettre de prévoir les relations de ce nouveau centre avec les services déjà existants.

Un exemple récent de cette manière de procéder est donné par l'U.R.S.S., où une commission a été spécialement créée pour coordonner les fonctions de documentation et d'information pédagogiques de toute une série d'institutions.

Quant à définir le rôle d'un centre national de documentation et d'information pédagogiques in abstracto (c'est-à-dire sans tenir compte des services qui peuvent déjà exister dans le pays), les participants admettent qu'un tel centre ne s'occupe pas nécessairement de recherche (encore que les renseignements dont il dispose doivent lui permettre d'orienter quiconque souhaite se documenter sur tel ou tel problème d'éducation), ni de formation ou de perfectionnement des maîtres ; cependant, il lui appartient d'entreprendre lui-même toutes les recherches dans le domaine de la documentation et de l'information pédagogiques, notamment d'ordre bibliographique, indispensables à l'exécution de sa mission.

## III. QUELQUES QUESTIONS INTERESSANT LE PROGRAMME DE L'UNESCO ET DU B.I.E.

A. Les représentants du Secrétariat ont posé aux consultants un certain nombre de questions précises intéressant le programme de l'Unesco et du Bureau international d'éducation :

1. Peut-on demander à votre pays d'établir, sur un sujet donné : a) une bibliographie ; b) une bibliographie annotée dans la langue du pays ; c) une bibliographie annotée en anglais ou en français ; d) un compte rendu d'expérience pédagogique ? Si oui, à quel organisme l'Unesco doit-elle s'adresser ?

Tous les consultants ont répondu affirmativement à l'ensemble de ces questions et ils ont indiqué l'organisme auquel il convient d'adresser la demande dans chaque cas.

2. Quels sont les domaines où l'expérience pédagogique de votre pays vous semble devoir intéresser plus particulièrement les éducateurs d'autres pays ?

La plupart des réponses ont souligné l'intérêt que présentent la réforme ou le développement de l'enseignement, ainsi que le perfectionnement des maîtres en fonction. Parmi les autres sujets signalés par plusieurs consultants, on peut citer notamment :

- a) l'enseignement de la lecture et de l'écriture ;
- b) l'emploi de la langue maternelle comme langue d'instruction, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur ;
- c) l'éducation des enfants inadaptés ;
- d) les recherches pédagogiques d'ordre expérimental poursuivies dans le cadre de l'école.

3. Quelle est pour vous l'utilité des publications de l'Unesco et du B.I.E. ?

Les réponses ont montré que les publications de l'Unesco et du B.I.E. rendent de grands services, mais elles sont fournies en trop petites quantités. Par ailleurs, il serait souhaitable d'observer plus de continuité dans le choix des thèmes et de faire appel, dans toute la mesure du possible, aux autorités nationales pour la préparation des études correspondantes.

4. Quels sont les domaines où l'expérience pédagogique d'autres pays vous intéresse plus particulièrement ?

Les consultants ont avant tout exprimé le souhait que l'Unesco établisse un catalogue sur fiches des ouvrages pédagogiques les plus importants parus dans chaque pays ; les centres nationaux se chargeraient du choix et de l'envoi de ces ouvrages ; l'Unesco rédigerait les notices bibliographiques et les diffuserait sur le plan international.

En vue de futures publications de l'Unesco, les sujets suivants ont été suggérés :

- a) analyse courante des programmes scolaires de chaque pays, faisant ressortir les points qui sont les plus caractéristiques ;
- b) aperçu historique du développement des divers systèmes d'éducation du monde, pouvant servir de base de référence aux travaux sur la réforme de l'enseignement ;
- c) détermination des critères pour la rédaction et la production de manuels scolaires ;

- d) éducation des enfants inadaptés ;
- e) problèmes didactiques, notamment ceux qui touchent aux méthodes nouvelles destinées à rendre l'enseignement actif et vivant ;
- f) inventaire des travaux de recherche pédagogique en cours dans les diverses institutions nationales de recherche ;
- g) problèmes de l'enseignement secondaire.

B. Diffusion de sélections nationales d'ouvrages pédagogiques. En vue d'amplifier et d'améliorer les échanges internationaux de données bibliographiques et de documents intéressant l'éducation, il est demandé à l'Unesco et au B.I.E. d'envisager la mise sur pied d'un système permanent de diffusion d'ouvrages pédagogiques choisis en collaboration avec les divers centres nationaux de documentation et d'information pédagogiques. Ces derniers se chargeraient du choix des ouvrages importants parus dans leur propre pays ; ils en fourniraient le nombre d'exemplaires nécessaire à une répartition entre tous les autres centres nationaux ; ils en fourniraient une analyse assez détaillée, avec traduction dans l'une des langues de travail de l'Unesco et du B.I.E. L'Unesco et le B.I.E. se chargeraient de la diffusion des ouvrages dans la langue originale et des analyses correspondantes dans la langue de communication appropriée ; ils étudieraient les possibilités pratiques d'amélioration de ce système (critères de sélection, moyens de diffusion, etc.). Il est demandé à M. Korniszewski de présenter par écrit toutes précisions utiles sur ce point.

#### IV. PROBLEMES D'ORDRE GENERAL POSES PAR LES ECHANGES INTERNATIONAUX EN MATIERE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION PEDAGOGIQUES.

Afin de développer les échanges internationaux en matière de documentation et d'information pédagogiques, il semble souhaitable d'avoir un programme concerté entre les organismes internationaux (Unesco et B.I.E.) et les diverses institutions nationales.

1. Modes d'organisation des services et moyens de diffusion utilisés. En vue d'une étude approfondie des divers types d'organisation adoptés pour les services de documentation et d'information pédagogiques, ainsi que des divers moyens de diffusion auxquels ils peuvent avoir recours, il a été décidé. :

- a) d'utiliser l'exposé de M. Monoszon sur le système d'institutions qui assurent le service de documentation et d'information pédagogiques comme modèle pour des études similaires sur d'autres pays ; M. Monoszon soumettra au Secrétariat vers le 15 novembre 1957 le texte révisé de son exposé, lequel sera publié par le Secrétariat en un numéro à part de la Revue analytique de l'éducation. Le Secrétariat pourra demander une étude du même genre à un certain nombre de pays ; l'ensemble des études ainsi réunies pourrait être publié par les soins de l'Unesco.
- b) de demander au Secrétariat de l'Unesco de poursuivre la préparation d'un répertoire complet des centres de documentation et d'information pédagogiques.

2. Aspects techniques de l'organisation de la documentation pédagogique.

Il a été décidé :

- a) de demander à M. Korniszewski de rédiger un exposé de son système de classification, avec indication des motifs qui l'ont conduit à adopter telle ou telle solution ;
- b) de demander au Secrétariat de l'Unesco et au B.I.E. de rassembler conjointement des informations sur les principaux systèmes de classification en faveur dans les divers pays, en vue de la préparation d'une étude comparée de ces différents systèmes.

3. Terminologie. Le principe adopté par le Secrétariat de l'Unesco pour établir des glossaires de terminologie pédagogique semble répondre à l'une des plus grandes difficultés de l'éducation comparée : respecter les termes nationaux et en donner une interprétation en langage international (français, anglais, etc.) dépourvue de toute connotation nationale. Pour débiter, le Secrétariat a choisi un aspect précis de l'éducation, à savoir l'administration scolaire.

Les participants ont tous été d'accord sur l'utilité d'un tel travail et sur l'intérêt qu'il y aura à étendre l'étude à d'autres pays, notamment aux pays de langue slave.

Il a été décidé :

- a) de demander à chacun des pays représentés d'adresser au Secrétariat de l'Unesco une liste de termes choisis touchant à l'administration scolaire, accompagnés chacun d'une définition dans la langue du pays ;
- b) de demander à Mme Kotikova de consulter les autorités tchécoslovaques pour qu'un organisme compétent entreprenne, en une seule langue, le travail de coordination et de mise au point des diverses listes nationales ainsi adressées à l'Unesco par les pays de langue slave.

Une fois établis, les glossaires de termes pédagogiques pourraient servir de base à la description et à la classification de la documentation pédagogique ; c'est dire que ce projet vise à donner un précieux instrument de travail et de communication à la science pédagogique internationale.

Paris, le 11 octobre 1957

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSULTATION D'EXPERTS  
EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION PÉDAGOGIQUES  
(Paris, Maison de l'Unesco, 7 - 12 octobre 1957)

Résumé des conclusions

I. DÉFINITIONS DE BASE

1. On peut entendre par documentation pédagogique toute la gamme des documents qui intéressent le processus éducatif et le système d'éducation ou qui peuvent servir à l'enseignement, le terme "documents" étant pris dans son sens large et désignant le matériel didactique et les auxiliaires de l'enseignement au même titre que les textes imprimés ou manuscrits qu'évoque communément. La documentation pédagogique implique naturellement une organisation rationnelle de tous les éléments qui la compose, afin de les rendre accessibles et utilisables.
2. On peut entendre par information pédagogique le fait de communiquer des éléments de documentation pédagogique, c'est-à-dire des documents bruts, ou encore le contenu de ces mêmes documents sous la forme plus élaborée d'analyses avec ou sans commentaires ; dans ce dernier cas, on parle souvent de "documentation élaborée". L'information pédagogique ne doit pas s'en tenir aux moyens de communication classiques (textes imprimés ou manuscrits) ; elle peut également recourir à tous les moyens mis à sa disposition : expositions, films, radio, télévision, conférences, etc. L'information pédagogique est souvent liée étroitement à la formation ou au perfectionnement des maîtres car, d'une part, les services responsables de cette formation ou de ce perfectionnement doivent se tenir au courant de ce qui se fait dans tel ou tel domaine et, d'autre part, il n'est pas rare que l'information pédagogique représente une de leurs tâches auxiliaires.
3. Pour ce qu'on peut entendre par centre national de documentation et d'information pédagogiques, la définition proposée à la page 6 de l'étude de l'Unesco sur Les centres de documentation pédagogique (Études et documents d'éducation, n° 22) a paru satisfaisante aux participants.

II. COMMENT CONSTITUER UN NOUVEAU CENTRE NATIONAL

Pour constituer un nouveau centre national de documentation et d'information pédagogiques, il apparaît logique de procéder comme suit :

1. Définir l'objet, la portée et les moyens d'action de ce centre ;
2. Faire l'inventaire des services de documentation et d'information qui existent déjà dans le pays considéré ;

3. Etudier la manière d'opérer de centres du même genre fonctionnant dans les autres pays, pour en tirer des conclusions applicables en l'espèce ;
4. Rapporter l'expérience ainsi acquise et procéder à un nouvel examen des besoins dans le pays considéré ;
5. Dresser enfin le plan d'organisation du Centre, sans omettre de prévoir les relations de ce nouveau centre avec les services déjà existants.

Un exemple récent de cette manière de procéder est donné par l'U.R.S.S., où une commission a été spécialement créée pour coordonner les fonctions de documentation et d'information pédagogiques de toute une série d'institutions.

Quant à définir le rôle d'un centre national de documentation et d'information pédagogiques in abstracto (c'est-à-dire sans tenir compte des services qui peuvent déjà exister dans le pays), les participants admettent qu'un tel centre ne s'occupe pas nécessairement de recherche (encore que les renseignements dont il dispose doivent lui permettre d'orienter quiconque souhaite se documenter sur tel ou tel problème d'éducation), ni de formation ou de perfectionnement des maîtres ; cependant, il lui appartient d'entreprendre lui-même toutes les recherches d'ordre bibliographique indispensables à l'exécution de sa mission.

### III. QUELQUES QUESTIONS INTERRESSANT LE PROGRAMME DE L'UNESCO ET DU B.I.E.

1. Les représentants du Secrétariat ont posé aux consultants un certain nombre de questions précises intéressant le programme de l'Unesco et du Bureau international d'éducation :

1. Peut-on demander à votre pays d'établir, sur un sujet donné : a) une bibliographie ; b) une bibliographie annotée dans la langue du pays ; c) une bibliographie annotée en anglais ou en français ; d) un compte rendu d'expérience pédagogique ? Si oui, à quel organisme l'Unesco doit-elle s'adresser ?

Tous les consultants ont répondu affirmativement à l'ensemble de ces questions et ils ont indiqué l'organisme auquel il convient d'adresser la demande dans chaque cas.

2. Quels sont les domaines où l'expérience pédagogique de votre pays vous semble devoir intéresser plus particulièrement les éducateurs d'autres pays ?

La plupart des réponses ont souligné l'intérêt que présentent la réforme ou le développement de l'enseignement, ainsi que le perfectionnement des maîtres en fonctions. Parmi les autres sujets signalés par plusieurs consultants, on peut citer notamment :

- a) l'enseignement de la lecture et de l'écriture ;
- b) l'emploi de la langue maternelle comme langue d'instruction, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur ;
- c) l'éducation des enfants inadaptés ;
- d) les recherches pédagogiques d'ordre expérimental poursuivies dans le cadre de l'école.

3. Quelle est pour vous l'utilité des publications de l'Unesco et du B.I.E. ?

Les réponses ont montré que les publications de l'Unesco et du B.I.E. rendent de grands services ; mais elles sont fournies en trop petites quantités. Par ailleurs, il serait souhaitable d'observer plus de continuité dans le choix des thèmes et de faire appel, dans toute la mesure du possible, aux autorités nationales pour la préparation des études correspondantes.

4. Quels sont les domaines où l'expérience pédagogique d'autres pays vous intéresse plus particulièrement ?

Les consultants ont avant tout exprimé le souhait que l'Unesco établisse un catalogue sur fiches des ouvrages pédagogiques les plus importants parus dans chaque pays ; les centres nationaux se chargeraient du choix et de l'envoi de ces ouvrages ; l'Unesco rédigerait les notices bibliographiques et les diffuserait sur le plan international.

En vue de futures publications de l'Unesco, les sujets suivants ont été suggérés :

- a) analyse courante des programmes scolaires de chaque pays, faisant ressortir les points qui sont les plus caractéristiques ;
- b) aperçu historique du développement des divers systèmes d'éducation du monde, pouvant servir de base aux travaux sur la réforme de l'enseignement ;
- c) détermination des critères pour la rédaction et la production de manuels scolaires ;
- d) éducation des enfants inadaptés ;
- e) problèmes didactiques, notamment ceux qui touchent aux méthodes nouvelles destinées à rendre l'enseignement actif et vivant ;
- f) inventaire des travaux de recherche pédagogique en cours dans les diverses institutions nationales de recherche ;
- g) problèmes de l'enseignement secondaire.

IV. PROBLEMES D'ORDRE GENERAL POSES PAR LES ECHANGES INTERNATIONAUX EN MATIERE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION PEDAGOGIQUES.

Afin de développer les échanges internationaux en matière de documentation et d'information pédagogiques, il semble souhaitable d'avoir un programme concerté entre les organismes internationaux (Unesco et B.I.E.) et les diverses institutions nationales.

1. Modes d'organisation des services et moyens de diffusion utilisés. En vue d'une étude approfondie des divers types d'organisation adoptés pour les services de documentation et d'information pédagogiques, ainsi que des divers moyens de diffusion auxquels ils peuvent avoir recours, il a été décidé :

- a) d'utiliser l'exposé de M. Monosson sur ce qui se fait en U.R.S.S. à cet égard comme modèle pour des études similaires sur d'autres pays ; M. Monosson soumettra au Secrétariat vers le 15 novembre 1957 le texte révisé de son exposé et, après étude de ce document, le Secrétariat pourra demander une étude du même genre à un nombre restreint de pays ; l'ensemble des études ainsi réunies pourrait être publié par les soins de l'Unesco ;
- b) de demander au Secrétariat de l'Unesco de poursuivre la préparation d'un répertoire complet des centres de documentation et d'information pédagogiques.

2. Aspects techniques de l'organisation de la documentation pédagogique. Il a été décidé :

- a) de demander à M. Korniszewski de rédiger un exposé de son système de classification, avec indication des motifs qui l'ont conduit à adopter telle ou telle solution ;
- b) de demander au B.I.E. de rassembler, avec l'aide du Secrétariat de l'Unesco, des informations sur les principaux systèmes de classification en faveur dans les divers pays, en vue de la préparation d'une étude comparée de ces différents systèmes.

3. Terminologie. Le principe adopté par le Secrétariat de l'Unesco pour établir des glossaires de terminologie pédagogique semble répondre à l'une des plus grandes difficultés de l'éducation comparée : respecter les termes nationaux et en donner une interprétation en langage international (français, anglais, etc.) dépourvue de toute connotation nationale. Pour débiter, le Secrétariat a choisi un aspect précis de l'éducation, à savoir l'administration scolaire.

Les participants ont tous été d'accord sur l'utilité d'un tel travail et sur l'intérêt qu'il y aura à étendre l'étude à d'autres pays, notamment aux pays de langue slave.

Il a été décidé :

- a) de demander à chacun des pays représentés d'adresser au Secrétariat de l'Unesco une liste de termes choisis touchant à l'administration

scolaire, accompagnés chacun d'une définition dans la langue du pays :

- b) de demander à Mme Kotikova de consulter les autorités tchécoslovaques pour qu'un organisme compétent entreprenne, en une seule langue, le travail de coordination et de mise au point des diverses listes nationales ainsi adressées à l'Unesco par les pays de langue slave.

Une fois établis, les glossaires de termes pédagogiques pourraient servir de base à la description et à la classification de la documentation pédagogique ; c'est dire que ce projet vise à donner un précieux instrument de travail et de communication à la science pédagogique internationale.

4. Diffusion de sélections nationales d'ouvrages pédagogiques. En vue d'amplifier et d'améliorer les échanges internationaux de données bibliographiques et de documents intéressant l'éducation, il est demandé à l'Unesco et au B.I.E. d'envisager la mise sur pied d'un système permanent de diffusion d'ouvrages pédagogiques choisis en collaboration avec les divers centres nationaux de documentation et d'information pédagogiques. Ces derniers se chargeraient du choix des ouvrages importants parus dans leur propre pays ; ils en fourniraient le nombre d'exemplaires nécessaire à une répartition entre tous les autres centres nationaux ; ils en fourniraient une analyse assez détaillée, avec traduction dans l'une des langues de travail de l'Unesco et du B.I.E. L'Unesco et le B.I.E. se chargeraient de la diffusion des ouvrages dans la langue originale et des analyses correspondantes dans la langue de communication appropriée ; ils studieraient les possibilités pratiques d'amélioration de ce système (critères de sélection, moyens de diffusion, etc.) Il est demandé à M. Korniszewski de présenter par écrit toutes précisions utiles sur ce point.

definition de ce qui est un documental  
pedagogique. Terme vague

- 4° but. rencontres de base  
rencontres groupes linguistiques  
rencontres - groupes latins de Europe  
2. linguas anglo romanes -  
3° linguas slavas

M. Ferrig - Description de l'Unesco  
en général - -  
Unesco -

Organisme composé de 10 groupes  
créé par ces groupes après de travaux  
l'éclairement de la science et de la culture  
des peuples au service des groupes membres  
Comité général se réunit deux fois par an  
Comité exécutif deux fois par an  
Budget. 10.000.000 dollars par an

Programme: Certains membres l'activité  
dirigés par l'activité planifiée  
projets dans ces groupes et établies  
qui démontrent à l'Unesco de l'Unesco  
demande d'esc fest

1  
Primo dos expertos em  
matéria de documentação pedagógica  
7 Outubro / (Iniciado)

1<sup>era</sup> reunião Assuntos -  
Documentação é uma forma de informação  
mas é a melhor. (Doutor do  
Dep. de Educação) M<sup>o</sup> Lopez  
M<sup>o</sup> Ferraz. Apresenta os membros de  
Iniciado, os delegados e os observadores.  
Estrutura e finalidades  
da reunião.

Ordem do dia.  
Echanges d'informations entre les  
pays et l'Iniciado. - comprendre mieux  
les problèmes de l'Éducation.  
2<sup>o</sup> but. échanges de points de vue.  
les méthodologie, ignorance, sélection  
etc, meilleurs moyens d'action dans  
le domaine d'échange. d'information  
3<sup>o</sup> échange de documentation - favoriser  
les relations entre les membres - favoriser  
les pays. 6 x. etats membres

3 les Mandats de l'Éducation Nationale  
la QNU. certaines choses à la  
disposition avec l'Onu.  
Contact avec les Organisations  
Non Gouvernementales ex: Syndicat  
des Maîtres: essaye de rester  
en contact avec les organisations  
Org. du Sec. d'arr. : Div. en 5  
Grands <sup>departement</sup> sections. tel. Sciences sociales  
arts et les études, sciences naturelles  
et infor mat ions - chaque divi  
pas dormir. Bibliothèque de  
l'Acad. dans le Dep. d'Acad. d'  
études, Statistique dans la  
Dep. des Sciences Sociales.  
Dans chaque dep. un budget:  
"Éducation Clearing House", Clearing  
House dans chaque departement  
Etudes et recherches - charge de  
dep. et dep.

Dep de l'Education;

Programme dans chaque département  
la 3<sup>em</sup> partie du programme est  
consacrée aux subventions les  
plus considérables. Cercles Nationaux

Dep de l'Education; syndicat  
des maîtres etc.  
Activités qui servent l'amélioration  
des conditions dans les Etats membres

Dans les Dep de l'Education; les  
conférences les réunions etc -  
confraternité des enseignants

60% du Dep de l'Education; supplément  
par l'Assistance Sociale  
200.000 de dollars par an  
pour l'envoi d'argent.

l'envoi. sur demande d'un spécialiste  
les bourses d'accord. d'enseignement  
pour l'éducation, une question nationale  
luttes contre l'analphabétisme, la scolarité  
obligatoire - dans un esprit qualitatif

5 et qu'un budget des l'annulation  
de l'éducation, chaque Dep  
avec son programme. avec des succès  
le plus compliqué. les Archives  
C'est terrible.

### Les Services

Les Services des documents et publications  
assure la publication l'a distribution  
Service d'échange de personnes. les  
bourses.

Bureau du Directeur Général qui  
coordonne les travaux des divers  
départements.

Les gens les plus en forward ne  
sont pas dans le Secrétariat les  
plus en forward sont les experts  
qui sont en mission dans les pays  
qu'on veut.

But. Comprendre l'entretien et le plaisir  
Grouper de gens unis par leurs  
idéals.

6. Question du représentant de Tchecoslovaquie  
Chul sous les rapports du B I E  
et de l'U. n. e. s. i.

B I E. fondé en 1925 org. inter-  
gouvernementelle - U. n. e. s. avec les  
gouvernements directement

Formule de coordination: Directeur  
adjoint M. Prossello travaille à  
l'U. n. e. s. 15 jours et 15 jours  
à Genève. Les travaux sont  
coordonnés ex. la Conférence Générale  
de l'Institut Public des  
études sont fait par le B I E  
avec l'aide de l'U. n. e. s. pour

rediger en 3 langues  
les travaux de documentation sont  
fait en coordination, le B I E  
est une grande bibliothèque le  
C. e. a. n. f. a. s. une garde ne tout de

pour enfants  
pergunta do ap de B S S si existe coordenação  
do programa de pesquisas dos Estados membros

7

Recherches pédagogiques ; stages  
 d'études sur les programmes scolaires  
 Suisse ; enseignement primaire en  
 Europe (stage)  
 l'année prochaine en France -  
 stage sur le programme secondaire  
 en Europe (aide de l'UNESCO)  
 Etats Amis, Conf. Internationale de  
 Recherches Pédagogiques, aide de  
 l'UNESCO,

Deputation de la Br. Belgique -  
 travaille pour l'UNESCO. la plus  
 grande partie des livres de références  
 et une collection de livres consacrée  
 pour les projets. surtout sur  
 l'éducation les livres de bases  
 une grande partie des livres ne  
 sont pas gardés dans la bibliothèque  
 ils sont utilisés aux divers départements  
 les livres les plus généraux les  
 plus spécialisés dans des Clearing House  
 les périodiques circulent dans la  
 maison  
 3000. l'

8. Collection des Bibliographies nationales  
et specialisees.

Method. de chercher les livres  
La Bibliologie choisi dans les  
Bibliographies les livres les plus  
importants - les derniers des  
des depas d'années, des experts.

# 1 / Visita ao Museu Pedagógico -

La Patrie de Claud: ou Leantaud: non

Gide qui dit on peut être  
n° de fail: Paris. peut être la seule ville au monde où l'on peut se passer de bœufs.

## Programme de Travail

M<sup>r</sup> Loeberpense  
Programme do Museu:

Histórias: 3 grandes períodos,

- 1º Museu Pedagógico
2. Centre National de Doc. Pedagógico
- 3 Institut National Pedagógico

les documents historiques seront exposés  
dans les vitrines de l'escalier de la maison

- 1º aspect - Musée de l'histoire de l'enseignement
- 2 aspect - Musée didactique Dep. des Méthodes et moyens  
présenter les engins et matériels  
usage, manuels, d'enseignement, français  
ainsi que manuels étrangers.

2<sup>e</sup> - présenter à côté des manuels.

D'autres moyens tels que photographies  
disques, vues fixes, catalogues de  
films d'enseignement; complétée  
par toute information utiles, textes  
ad munus bonif, travaux d'élèves  
matériel didactique pour l'enseignement  
des diverses matières, cette salle  
sera reproduite dans chaque Centre  
Académique.

3<sup>e</sup> partie. Service des expositions.

A expositions sur les méthodes d'enseignement  
ex: journal scolaire

b) support et moyens d'enseignement.  
reproductions d'œuvres d'art.

2<sup>o</sup> - Bibliothèque centrale de l'enseignement.  
" circulaire.

Doc. administrative, doc. pédagogique.

ex: les documents pour la classe doc. générale  
ed. nationale etc. Service de renseignements

Avis des affaires par correspondance

9000 lettres par an

3  
Inst. Ped. Nationale

Org. de perfectionnement & des méthodes  
et moyens.

1° Cours <sup>et enseignements</sup> pour choisir les moyens  
2° Recherches pédagogiques en quêtes  
aupres des élèves <sup>et des maîtres</sup> sur les méthodes  
d'enseignement.

3° Composants, stages d'informations  
de discussion - réunion des pédagogues  
de tel et tel discipline.

Prezons au Délégué de l'IRSS.  
Quels sont les problèmes sur lequel  
l'Institut des recherches et quel  
est le personnel qui effectue ces  
recherches.

2° Quel est la méthodologie de  
recherche - même de l'enseignement  
de tel ou tel matière ou dans le  
domaine de l'éducation de la personnalité.  
Quels sont les méthodes objectives processus  
de connaissance, <sup>comparaison</sup> des méthodes éducatives  
connaissances.

4 les methodes plynislogiques. recherches.

~~Rejoins~~

Deliqui Bulgare. methodes d'enseignants  
autres annuel. langues. etc.

Rejoins de M<sup>r</sup> Gal:  
Recherche pedagogique (Service)

role:

Durzer la production de la documentation  
collaboration <sup>avec</sup> des organes qui  
s'occupe des recherches sociologique:  
Métier scolaire: <sup>hypothese</sup> en quete en  
collaboration. avec la société française  
de pedagogie.

Recherches pedagogiques:  
aspects sociologiques:

Les livres pour enfants.  
Series des études sur le groupe de  
Éducation Nouvelle.

Probleme de l'entree au lycee  
donnees

Modalites de l'enseignement  
des mathematiques

Org. du travail groupes de  
specialistes, commissions, et  
collaboration de tout les maîtres  
si possible.

Quelques recherches de se lopees  
histoire, moyen de perfectionner  
l'enseignement, comment rendre  
actif ce travail, preparer  
des documents pour la classe.

analyse individuelle des resultats.  
Fugienda de statistica

Tenir compte de tout l'aspect  
sociologique, psychologique  
et pedagogique et physiologique.



9 / Analyse des moyens d'enseignement  
ou sont les élèves  
Commission groupés par discipline

Comment travailler ces commissions  
Examine le matériel du point  
de vue de la rigueur sur technique  
et du point de vue pédagogique  
selection

Amélioration suggestions pour  
l'amélioration du matériel (aux  
éditeurs et aux fabricants)

Cours livres enrichis visuel !  
Cours enrichis visuel ne doivent être  
et ne peuvent être que des auxiliaires

Notas tomadas por ocasião  
da Consulta Técnica dos Experts  
em matéria de documentação  
e informações federais  
reunida na sede do H. H. H.  
em 7 a 12 de Outubro  
de 1957